# Caisses de pensions publiques romandes

# Analyse des résultats 2011 6e édition





# Retraites Populaires en un coup d'œil

Spécialiste de l'assurance vie, de la prévoyance et de la gestion d'institutions de prévoyance, Retraites Populaires est une institution reconnue qui place la qualité, l'éthique, les synergies et l'engagement au centre de ses préoccupations depuis plus de 100 ans.

Retraites Populaires est également un acteur important dans les domaines de l'immobilier, des prêts hypothécaires et de la gestion de fonds institutionnels.

Retraites Populaires se distingue par son approche mutuelle, sa volonté affirmée de placer l'individu au centre de ses préoccupations et son sens aigu de la responsabilité sociale.

Les missions de Retraites Populaires sont les suivantes :

- Offrir une plate-forme de gestion personnalisée et performante pour tous les services liés à la prévoyance et l'assurance vie.
- Promouvoir la prévoyance en facilitant son accès à tous selon les principes de la mutualité.

#### Gestion d'institutions de prévoyance

Retraites Populaires propose sous un même toit tous les domaines de la gestion en matière d'assurance vie et de prévoyance. Chaque mandant peut définir individuellement les services dont il souhaite bénéficier. Cette collaboration peut ainsi couvrir un domaine très particulier ou restreint, ou encore couvrir l'ensemble des activités nécessaires au bon fonctionnement et au développement de l'institution.

Des synergies importantes sont développées dans les domaines de la gestion de patrimoine, qu'il s'agisse de valeurs mobilières ou immobilières, des ressources humaines, de la communication, du contrôle de gestion, de la gestion administrative et comptable, du conseil juridique, ainsi que des ressources informatiques.

Enfin, la flexibilité de Retraites Populaires permet à chaque mandant de conserver son autonomie juridique et de disposer de son propre Conseil d'administration ou de fondation.

En 2012, Retraites Populaires gère les mandats suivants :

Mandats publics : Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV)

Caisse intercommunale de pensions (CIP)

Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne (CPCL)

⇒ Mandat de gestion de placements des valeurs mobilières uniquement

Caisse Cantonale d'Assurance Populaire (CCAP)

⇒ Mandat de gestion de placements des valeurs mobilières uniquement

Mandats privés : Profelia, fondation de prévoyance liée au secteur parapublic romand

Forces Vives, compagnie d'assurances sur la vie

Retraites Populaires propose également :

des solutions de prévoyance pour le 2<sup>e</sup> pilier pour les entreprises vaudoises des produits de prévoyance liée et libre du 3<sup>e</sup> pilier pour les particuliers

vaudois

# Chiffres clés au 31 décembre 2011

Fonds en gestion : CHF 15.8 milliards Effectif du personnel : 336 + 16 apprentis

Assurés actifs, y compris mandats gérés : 113'064 Pensionnés, y compris mandats gérés : 53'753

Immeubles gérés : 501 Appartements : 12'468

www.retraitespopulaires.ch

# Table des matières

1.	Intro	ductio	n	4			
	1.1.	Caiss	ses de pensions analysées	5			
	1.2.	Sourc	ces	6			
	1.3.	Evolu	ıtion	6			
2.	Liste	des c	aisses de pensions analysées	7			
3.	Domaines analysés						
	3.1.	Géné	ralités	9			
		3.1.1	Système financier	9			
		3.1.2	Garantie publique	9			
		3.1.3	Bases actuarielles	10			
		3.1.4	Taux techniques	11			
		3.1.5	Réassurance	12			
		3.1.6	Mesures structurelles et d'assainissement	12			
	3.2.	Effec	tifs des caisses	15			
		3.2.1	Effectifs des caisses, assurés et pensionnés	15			
		3.2.2	Rapport actifs/rentiers	16			
	3.3.	Prest	ation de retraite	19			
		3.3.1	Primauté	19			
		3.3.2	Rente de retraite (âge et années de cotisation)	20			
		3.3.3	Taux de rente	21			
	3.4.	Finan	ncement	22			
		3.4.1	Cotisations totales	22			
		3.4.2	Cotisations employés / employeurs	23			
	3.5.	Elém	ents financiers	24			
		3.5.1	Total du bilan	24			
		3.5.2	Degré de couverture	25			
		3.5.3	Degré de couverture minimum statutaire	27			
		3.5.4	Rapport entre le degré de couverture et le degré de couverture minimum statutaire	28			
		3.5.5	Frais d'administration par assuré, actifs et pensionnés	29			
		3.5.6	Frais d'administration par assuré suivant l'effectif de la caisse	31			
		3.5.7	Performance	32			
		3.5.8	Répartition des placements	36			
		3.5.9	Indexation des rentes	40			

# 4. Annexes

- 4.1 Généralités
- 4.2 Mesures structurelles et d'assainissement
- 4.3 Effectifs des caisses
- 4.4 Prestations
- 4.5 Financement
- 4.6 Eléments financiers
- 4.7 Méthodes de valorisation de l'immobilier
- 4.8 Répartitions des placements
- 4.9 Allocations stratégiques

# 1. Introduction

Le but du présent rapport est de fournir une analyse détaillée des caisses de pensions publiques romandes pour l'exercice 2011. Cette limitation de l'échantillon permet de tenir compte des particularités des caisses de pensions publiques, que ce soit par exemple en termes de système financier ou de garantie publique.

Cette sixième édition de l'étude est avant tout marquée par l'intense activité des caisses à élaborer ou mettre en œuvre des plans de restructuration. En effet, les résultats médiocres et répétés des marchés financiers, l'augmentation de l'espérance de vie ainsi que l'obligation d'atteindre un degré de couverture minimum de 80% d'ici 40 ans poussent les caisses publiques à s'assainir, et ceci les unes après les autres. Un effort particulier a donc été mené pour vous informer sur les mesures structurelles et d'assainissement en cours, que vous retrouverez dans les annexes 4.2 A à C.

De manière générale, nous constatons que la tendance à la baisse du taux technique se poursuit et va encore s'intensifier. Plusieurs caisses ont en effet annoncé une baisse de leur taux technique en 2012 ou 2013. Dans le même temps, de nombreuses institutions ont introduit de nouvelles tables actuarielles (principalement LPP2010) ou sont sur le point de le faire. Nous constatons également une tendance à l'allongement du temps de travail (augmentation de la durée de cotisation, relèvement de l'âge de la retraite). Concernant le système de financement, nous n'observons pas de changement fondamental. Comme le relève l'annexe 4.2 A, la majorité des institutions vont très certainement garder le système de financement (capitalisation partielle ou complète) qui prévalait avant la réforme sur le financement des caisses publiques.

Enfin, nous avons constaté que plusieurs caisses analysées ont utilisé notre étude comme base de réflexion dans l'élaboration de plans d'assainissement. Cela confirme la pertinence de notre travail et nous incite à poursuivre nos investigations. En effet, les institutions de prévoyance doivent aujourd'hui faire face à des défis importants et les réformes vont très certainement se poursuivre à un rythme soutenu. Ceci notamment si l'on en croit le vif intérêt qu'a suscité le rapport du Conseil fédéral sur l'avenir du deuxième pilier, dont les résultats de la consultation auprès des milieux intéressés ont été publiés durant le mois d'août 2012.

Bonne lecture!

# 1.1. Caisses de pensions analysées

Cette étude repose sur dix-sept caisses de pensions publiques romandes, auxquelles s'ajoutent trois caisses publiques bernoises et une caisse publique tessinoise. Quatre autres caisses de pensions ont également été adjointes, Comunitas, Previs, Profelia et Symova. Celles-ci sont de droit privé mais ont pour clients des communes et des institutions dites de « service public ».

Canton	Nombre de caisses observées
Fribourg	3
Genève	5
Jura	2
Neuchâtel	
Valais	3
Vaud	3
Berne	3
Tessin	1
Autres	4
Total	25

Les vingt et une caisses publiques observées représentent, à fin 2011, un total de 226'813 assurés actifs et 99'305 pensionnés, pour une fortune totale de CHF 52.2 milliards. Les statistiques suisses 2010 indiquent un total de 96 caisses de pensions de droit public pour 613'374 assurés actifs et un total du bilan s'élevant à CHF 182.1 milliards. Les caisses publiques observées représentent, ainsi, 37% du total des assurés actifs des caisses publiques suisses et 28.7% de leur fortune. Les quatre caisses privées comptent, quant à elles, 38'450 assurés actifs et 11'155 pensionnés, pour une fortune totale de CHF 6.3 milliards.

Les principaux éléments observés sont commentés et représentés à l'aide de graphiques pour la globalité de l'échantillon. Les chiffres de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), de la Caisse intercommunale de pensions (CIP) et de la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne (CPCL) sont mis en évidence. Les données détaillées de toutes les caisses sont disponibles dans les annexes.

#### 1.2. Sources

Les sources de cette analyse proviennent principalement des rapports annuels des caisses de pensions observées. Bien que la norme comptable Swiss GAAP RPC 26 soit aujourd'hui appliquée par ces caisses de pensions, il subsiste malgré tout quelques différences dans l'interprétation de certains postes du compte d'exploitation, notamment au niveau des frais administratifs et de la performance affichée.

Afin de pouvoir compléter l'analyse de ces caisses publiques romandes, des comparaisons sont effectuées par thème avec les chiffres des données statistiques de la prévoyance professionnelle en Suisse de 2010 réalisées par l'Office fédéral de la statistique (OFS). D'autres éléments de comparaison proviennent de la 12<sup>e</sup> enquête Swisscanto auprès des caisses de pensions publiques et privées réalisée en 2012, qui se base sur la situation en 2011 de 326 institutions de prévoyance, dont 50 de droit public dans l'ensemble de la Suisse. Des informations sont également extraites de différents communiqués et articles de presse.

#### 1.3. Evolution

Dans cette sixième édition de l'analyse des caisses de pensions publiques romandes, deux nouvelles institutions de prévoyance font leur apparition au sein de notre échantillon des caisses observées. Il s'agit de Profelia Fondation de prévoyance ainsi que de la Fondation collective Symova. Ces deux caisses sont de droit privé mais s'adressent à des employeurs des secteurs public et parapublic.

De plus, suite aux nouvelles dispositions relatives au financement des institutions de droit public, l'annexe 4.2 A sur les mesures structurelles et d'assainissement a été complétée par des informations sur les projets des caisses concernant leur système de financement (capitalisation complète ou partielle). L'état législatif de ces projets (en cours d'élaboration, en consultation, devant le Grand Conseil ou en vigueur) a également été répertorié.

Des informations concernant les principaux mécanismes de recapitalisation complètent également le chapitre sur les mesures structurelles et d'assainissement. Une nouvelle annexe 4.2 C a aussi été créée. Celle-ci répertorie les recapitalisations effectuées par les caisses de pensions publiques ces dernières années.

De nouvelles caisses publiques suisses alémaniques ont également été ajoutées au sein des annexes 4.2 A et B. Ceci permet notamment d'avoir un aperçu « national » des mesures d'assainissement prises ou en cours d'élaboration.

# 2. Liste des caisses de pensions analysées

	Abréviations	Nom Complet
1	CACEB	Caisse d'assurance du corps enseignant bernois
2	САР	Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des services industriels de Genève
3	CEH	Caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève
4	CIA	Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève
5	CIP	Caisse intercommunale de pensions (Vaud)
6	СР	Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison
7	СРВ	Caisse de pensions bernoise (canton)
8	CPCL	Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne
9	CPDS	Cassa pensioni dei dipendenti dello Stato (canton du Tessin)
10	CPEV	Caisse de pensions de l'Etat de Vaud
11	CPJU	Caisse de pensions de la République et Canton du Jura
12	СРМ	Caisse de pensions du personnel de la commune de Monthey
13	CPPEF	Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg
14	CPVAL	Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais
15	СРУВ	Caisse de pensions de la Ville de Bulle
16	CPVF	Caisse de prévoyance en faveur du personnel de la Ville de Fribourg
17	CPVS	Caisse de pensions de la Ville de Sion
18	FPTPG	Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois
19	FRED	Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont
20	PREV.ne	prévoyance.ne - Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel
21	PVK	Personalvorsorgekasse der Stadt Bern (Ville de Berne)
22	Comunitas	Fondation de prévoyance de l'association des communes suisses (Berne)
23	Previs	Fondation de prévoyance du personnel Service public (Berne) Anciennement Caisse de retraite du personnel des communes bernoises
24	Profelia	Profelia Fondation de prévoyance
25	Symova	Fondation collective Symova

# 3. Domaines analysés

#### Généralités

- Système financier
- Garantie publique
- Bases actuarielles
- Taux technique
- Réassurance
- Mesures structurelles et d'assainissement

# Effectifs des caisses et prestations

- Effectifs des caisses
- Rapport actifs/rentiers
- Rente maximale (âge, années de cotisation)

#### Prestations de retraite

- Primauté
- Rente de retraite
- Taux de rente

#### **Financements**

Cotisations

# Eléments financiers

- Total du bilan
- Degré de couverture
- Degré de couverture minimum statutaire
- Frais d'administration
- Performance nette
- Réserve de fluctuation de valeurs
- Indexation des rentes

# Répartition des placements

- Liquidités
- Obligations en francs suisses
- Obligations en monnaies étrangères
- Actions suisses
- Actions étrangères
- Hypothèques
- Immobiliers
- Placements alternatifs

#### 3.1. Généralités

# 3.1.1 Système financier

La réforme du financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public (IPDP) est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Celle-ci ouvre deux voies pour le financement des institutions de prévoyance de droit public : la capitalisation complète et la capitalisation partielle. Les caisses de pensions publiques doivent, dès lors, faire un choix quant à leur système de financement et se réformer d'ici à la fin du délai de mise en œuvre fixé au 31 décembre 2013.

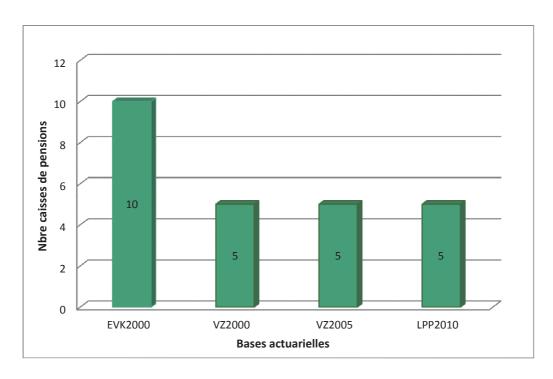
Actuellement 16 caisses de pensions utilisent le système financier de capitalisation partielle et 9 sont en capitalisation complète, dont cinq caisses publiques (CACEB : enseignants bernois, CPB : canton de Berne, PVK : ville de Berne, FRED : ville de Delémont et CP : Police et prison GE) et les quatre caisses privées observées (Previs, Comunitas, Profelia et Symova). Pour mémoire, la capitalisation complète indique que le degré de couverture minimum est fixé à 100%. En Suisse allemande, les grandes caisses publiques sont en règle générale en capitalisation intégrale, à l'instar de Publica, de la ville ou du canton de Zurich.

# 3.1.2 Garantie publique

Excepté la ville de Delémont, toutes les caisses de pensions publiques de l'échantillon bénéficient d'une garantie publique. Cela n'est naturellement pas le cas des quatre caisses privées Previs, Comunitas, Profelia et Symova. La Caisse des enseignants bernois (CACEB) dispose d'une garantie temporaire, le temps que son degré de couverture atteigne 100%, puisqu'elle est en capitalisation intégrale. Le degré de couverture de la CACEB a atteint 78.81% à fin 2011, contre 78.80% l'année précédente.

Au niveau suisse, 70.5% des caisses de pensions publiques bénéficiaient d'une garantie publique en 2010, ce qui représentait 61.1% des assurés actifs. La part des engagements correspondant n'est pas disponible.

#### 3.1.3 Bases actuarielles



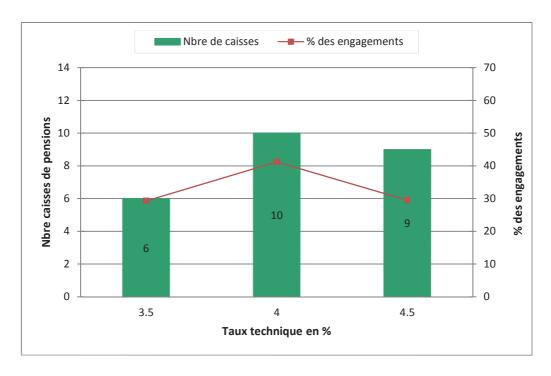
#### Bases actuarielles 2011

CPEV: EVK2000
CIP: EVK2000
CPCL: EVK2000

La majorité des caisses de pensions observées travaillent encore avec les bases EVK2000 qui sont celles de la Caisse fédérale de pensions (actuellement Publica). Les tables VZ2000 et VZ2005, qui proviennent de la ville et du canton de Zurich, sont utilisées par 10 institutions de notre étude. Deux caisses ont modifiées leurs bases actuarielles en 2011, Police et prison GE (VZ2005) et Previs (LPP2010). Les tables LPP2010, publiées en décembre 2010 et qui ont été constituées en compilant les données démographiques de quatorze grandes caisses de pensions suisses sont déjà utilisées par 5 caisses de notre univers de référence.

Les chiffres de l'étude Swisscanto en 2011 montrent que les caisses publiques suisses utilisent principalement les bases VZ2010 (26%) et EVK2000 (22%). Publiées à fin 2011, les bases VZ2010 reposent sur les données démographiques fournies par 21 caisses d'employeurs de droit public (Confédération, cantons et communes). Les institutions de droit privé travaillent, quant à elles, majoritairement avec les bases LPP2010 (69%). Globalement, les chiffres LPP (y compris LPP2005 et 2000) sont utilisés par 72% des caisses ayant participé à l'étude Swisscanto.

# 3.1.4 Taux techniques



# Taux techniques 2011

 Moyenne:
 4.06%
 CPEV:
 4.00%

 Minimum:
 3.50%
 CIP:
 3.50%

 Maximum:
 4.50%
 CPCL:
 4.00%

Aucune caisse n'a baissé son taux d'intérêt technique en 2011. Néanmoins, le taux technique moyen des institutions analysées est passé de 4.11% en 2010 à 4.06% cette année. Cette baisse s'explique par la prise en compte dans la présente étude des caisses Profelia et Symova qui ont un taux d'intérêt technique de 3.5% chacune.

Cependant, au vu des mauvais résultats réalisés sur le marché des capitaux, la tendance à la baisse des taux techniques observée depuis plusieurs années va encore s'accélérer. En effet, plusieurs institutions prenant part à l'étude, notamment la CPPEF (Etat de Fribourg), la CPVAL (canton du Valais) ou encore le FRED (ville de Delémont), ont décidé, dans le cadre des modifications des lois cantonales ou communales sur leurs caisses de pensions respectives, d'abaisser leur taux technique au 1er janvier 2012 (cf. annexes 4.2 A et B). Elles seront ensuite suivies par d'autres institutions de notre étude qui ont, d'ores et déjà, annoncé une réduction de leur taux technique pour l'année 2013.

Swisscanto relève également, dans son enquête 2012, la tendance à l'abaissement depuis plusieurs années des taux techniques, aussi bien en primauté des prestations que des cotisations. De plus, nous pouvons constater, dans le tableau ci-dessous, que les taux

techniques des institutions de prévoyance de droit public sont nettement plus élevés que ceux des caisses privées, surtout en primauté des prestations.

Taux techniques en Suisse 2010-2012 (source : Swisscanto)

	Primauté des prestations			Primauté des cotisations		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Caisses publiques	4.06%	4.00%	3.89%	3.63%	3.49%	3.41%
Caisses privées	3.36%	3.23%	2.94%	3.49%	3.31%	3.24%

#### 3.1.5 Réassurance

Seulement sept caisses de pensions sont réassurées, dont cinq en stop-loss (soit pour une partie qui dépasse une franchise convenue). La taille des institutions de droit public, qui est en moyenne nettement plus importante que celles de droit privé, explique ce constat.

## 3.1.6 Mesures structurelles et d'assainissement

Il suffit de passer en revue les annexes 4.2 A à C, dévolus aux mesures d'assainissement, pour se rendre compte de la multiplication des plans d'assainissement qui sont en préparation ou déjà en vigueur au sein des caisses publiques en Suisse. Les résultats médiocres et répétés des marchés financiers, l'augmentation de l'espérance de vie ainsi que l'obligation d'atteindre un degré de couverture minimum de 80% d'ici 40 ans poussent les caisses publiques à s'assainir, et ceci les unes après les autres.

Ci-dessous un catalogue non exhaustif de mesures prises par les caisses de pensions en situation financière critique :

- Recapitalisation partielle ou intégrale
- Passage à la primauté des cotisations
- Augmentation de la durée de cotisation
- Augmentation des taux de cotisation
- Diminution des prestations
- Limitation ou suppression temporaire du renchérissement des rentes
- Baisse du taux d'intérêt technique
- Fusion avec d'autres caisses

#### Fusions récentes ou futures

**A Neuchâtel** : les caisses du canton et de la ville de Neuchâtel (CPEN et CPVN), ainsi que celle de la ville de La Chaux-de-Fonds (CPC), se sont unies au 1<sup>er</sup> janvier 2010 afin de créer *Prévoyance.ne - Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel*.

**En Valais**: la Caisse de retraite et de prévoyance du personnel enseignant du canton du Valais (CRPE) et la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais (CPPEV) se sont unies au 1<sup>er</sup> janvier 2010, afin de créer la Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais (CPVAL).

**A Genève**: le processus de création de la nouvelle institution, la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), est en cours. Cette nouvelle entité sera issue de la fusion des deux grandes institutions de prévoyance du canton de Genève, à savoir la Caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève (CEH) et la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA). Selon le calendrier actuel, la création formelle de la CPEG devrait avoir lieu au 1<sup>er</sup> mars 2013. La fusion de la CEH et de la CIA ainsi que l'entrée en vigueur du nouveau plan de prestations au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

# Mesures de recapitalisation

Dans l'élaboration d'un plan d'assainissement, la recapitalisation partielle ou intégrale est très souvent l'une des mesures envisagées. Plusieurs mécanismes de recapitalisation sont néanmoins possibles, dont voici les principaux :

- Recapitalisation par un transfert de fonds: le paiement peut être effectué en un versement unique (ex.: canton de Zurich en 2012) ou encore d'une manière échelonnée (ex.: Caisse de la Ville de Sion, 5 versements de CHF 3.5 millions chacun de 2009 à 2013).
- Mécanisme financier de versement-prêt : la collectivité publique injecte un montant qui lui est directement reprêté par la Caisse contre intérêts (ex. : Caisse de l'Etat du Valais en 2010 et 2012, Caisse de la Ville de Lausanne en 2009).
- Apport divers d'actifs tels que des immeubles, des terrains ou encore des parts de sociétés (ex. : Caisses des Villes de Lausanne en 2009 et Fribourg en 2006).
- Reconnaissance de dette avec rémunération : le découvert de la Caisse est reconnu comme une dette par l'Etat et inscrit comme créance à l'actif de la Caisse. Cette créance est ensuite rémunérée à un taux d'intérêt défini et amortie dans un délai convenu (ex. : Publica en 2003).

Vous retrouverez, dans la nouvelle annexe 4.2 C, les recapitalisations réalisées ces dernières années au sein des caisses publiques en Suisse. Les mécanismes régulièrement utilisés sont le mécanisme financier de versement-prêt ainsi que la recapitalisation par un transfert de fonds. Cette dernière méthode a cependant l'inconvénient d'être soumis au risque de marché. En effet, l'institution au bénéfice d'un versement d'une somme importante pourrait l'investir sur les marchés financiers au plus mauvais moment. Ce fut notamment le cas pour la Caisse de pensions d'Argovie (APK) en 2008 et celle de Bâle-Ville (PKBS) la même année qui se sont rapidement retrouvées à nouveau en sous-couverture malgré une recapitalisation intégrale.

Recapitalisation	Degré de couverture				
Caisse de pensions	en CHF	Туре	Cible	31.12.2007	31.12.2008
APK (cant. d'Argovie)	1.7 milliard	Intégrale	100%	90.0%	92.9%
PKBS (cant. de Bâle-Ville)	1.4 milliard	Intégrale	100%	81.6%	85.7%

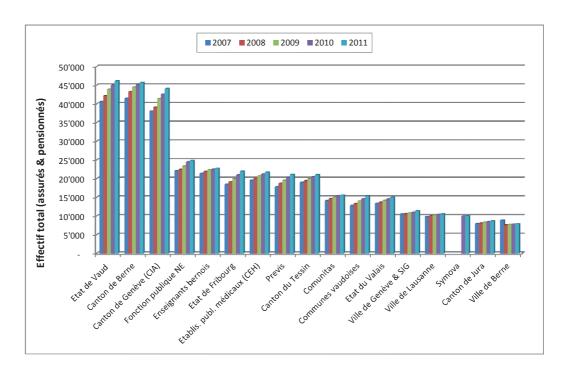
En terme de stratégie d'assainissement, la pratique des caisses de pensions publiques suisses alémaniques diffère de celle des romandes, avec une volonté plus marquée de recapitaliser intégralement leurs caisses, afin d'atteindre un degré de couverture cible de 100%.

Les caisses publiques observées ayant procédé récemment à une recapitalisation ont, quant à elles, principalement utilisé le mécanisme financier de versement-prêt, que ce soit le canton du Valais (CPVAL) en 2010 et 2012 ou la ville de Lausanne (CPCL) en 2009.

# 3.2. Effectifs des caisses

## 3.2.1 Effectifs des caisses, assurés et pensionnés

Le graphique ci-dessous contient uniquement les effectifs de plus de 5'000 personnes. Les effectifs 2007 à 2009 des Caisses de l'Etat du Valais et de la Fonction publique NE sont obtenus par l'addition des effectifs des différentes Caisses fusionnées au 01.01.2010.



#### Effectifs des caisses 2011

Total : 375'723 CPEV : 46'128

Moyenne : 15'029 CIP : 15'443

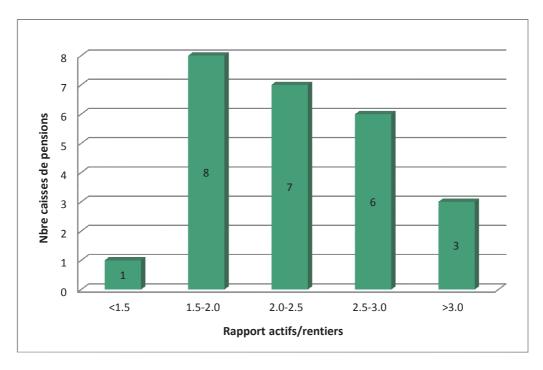
Minimum : 377 (ville de Delémont) CPCL : 10'556

Maximum: 46'128 (Etat de Vaud)

Trois grandes caisses publiques se détachent des autres et représentent, à elles seules, 36.2% des effectifs. Il s'agit de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV - 46'128 assurés et pensionnés), de la Caisse du canton de Berne (CPB - 45'759 assurés et pensionnés) et de la Caisse cantonale de Genève (CIA - 44'084 assurés et pensionnés). A l'opposé, la Caisse de la ville de Delémont et celle de Monthey comptent respectivement 377 et 475 assurés et pensionnés.

L'effectif total de l'échantillon a augmenté de 2.7% à fin 2011 (pensionnés : +3.5%, actifs : +2.3%). Aucune caisse de pensions n'a vu ses effectifs se réduire durant la même période. De son côté, la Caisse cantonale de Genève (CIA) enregistre en 2011 la plus forte progression des effectifs (en nombre) de l'échantillon observé : +1'471 personnes (+3.5%).

# 3.2.2 Rapport actifs/rentiers



# Rapport actifs/rentiers 2011

 Moyenne :
 2.45
 CPEV :
 2.18

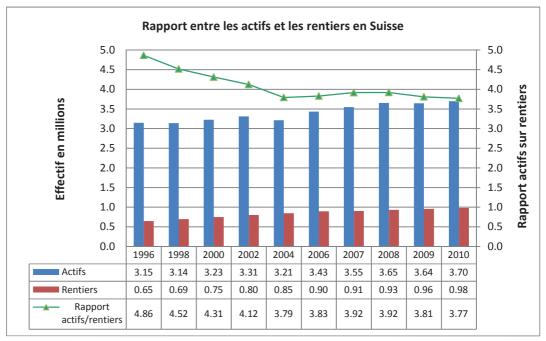
 Minimum :
 1.49 (Police et prison GE)
 CIP :
 2.16

 Maximum :
 5.26 (Comunitas)
 CPCL :
 1.57

Comme chaque année, l'échantillon des caisses observées présente une grande disparité du rapport actifs/rentiers qui va du simple au quadruple. La situation globale continue à se dégrader, progressivement, avec une diminution du rapport actifs/rentiers de 2.60 à fin 2006 contre 2.45 à fin 2011.

La situation particulière de la Caisse Police et prison GE (CP) est à mettre en relation avec l'âge très bas (52 ans) qui prévalait jusqu'à fin 2010 pour l'obtention d'une rente de retraite complète. Cet âge de retraite a été porté à 58 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2011, conformément au droit fédéral.

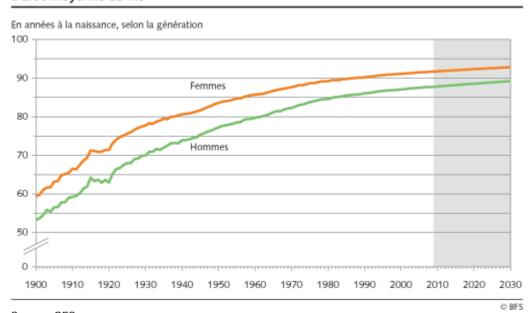
Au niveau suisse, les statistiques 2010 de l'OFS indiquent que le nombre total d'assurés actifs a progressé de 1.5% en 2010 pour atteindre près de 3.7 millions. Dans le même temps, le nombre des bénéficiaires de rente progressait de 2.5% à 0.98 millions, soit au final un rapport actifs/rentiers de 3.77. Après une brève hausse de 2006 (3.83) à 2008 (3.92), le ratio actifs/rentiers poursuit sa baisse en 2010, ratio qui s'établissait encore à 4.86 en 1996 (cf. tableau ci-après).



Source: OFS

L'évolution de la démographie suisse prévue par l'OFS (voir graphiques ci-dessous) exprime bien la problématique à venir, à savoir une durée de vie de la population helvétique qui se rallonge et une pyramide des âges qui se déséquilibre toujours plus au fil du temps. Tout ceci porte à croire que le rapport actifs/rentiers va probablement encore se dégrader à long terme.

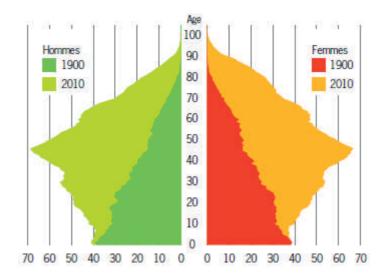
# Durée moyenne de vie



Source : OFS

# Evolution de 1900 à 2010 de la pyramide des âges pour la Suisse (source : OFS)

Nombre de personnes en milliers



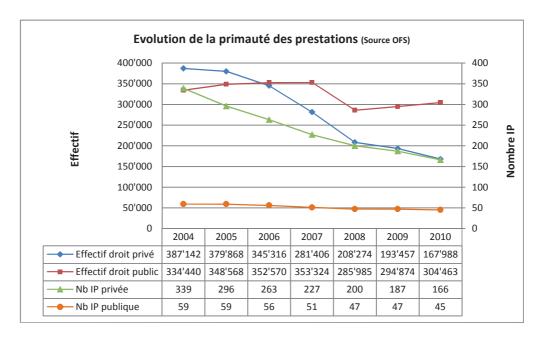
#### 3.3. Prestation de retraite

#### 3.3.1 Primauté

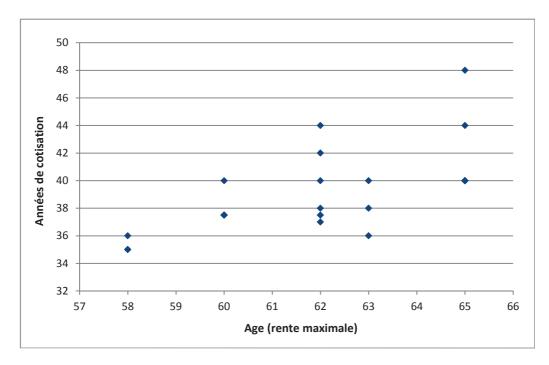
La grande majorité des caisses de pensions observées en 2011 travaille selon le principe de la primauté des prestations. La caisse de pensions de la ville de Berne ainsi que Previs offrent encore les deux systèmes, soit la primauté des prestations et la primauté des cotisations. Néanmoins, Previs a annoncé la suppression de la primauté des prestations pour fin 2014. Comunitas, Profelia et Symova utilisent quant à elles la primauté des cotisations.

Au niveau Suisse, 45 des 96 caisses de pensions publiques étaient en primauté des prestations en 2010, pour un total de 304'463 assurés. Le domaine privé présente des chiffres très différents, avec seulement 7.7% des caisses de pensions en primauté des prestations, pour 5.4% des assurés. De 2004 à 2010, le nombre d'institutions de droit privé en primauté des prestations a diminué de moitié et les effectifs de près de 60%.

La primauté des cotisations attire de plus en plus d'institutions de prévoyance privée et publique, ce qui implique, de facto, une baisse significative des effectifs dans le nombre total des personnes liées au système de la primauté des prestations. Dans le domaine privé, on peut citer comme exemple la Caisse de pensions de la Banque Cantonale de Zurich, qui passera en primauté des cotisations au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Les institutions publiques de notre univers de référence sont également concernées, puisque la CPVAL (Etat du Valais) est la première grande institution cantonale romande à avoir introduit la primauté des cotisations au 1<sup>er</sup> janvier 2012. De plus, pas moins de quatre autres caisses de notre étude projettent également, à court ou moyen terme, de passer en primauté des cotisations (cf. annexes sur les mesures d'assainissement 4.2 A et B).



# 3.3.2 Rente de retraite (âge et années de cotisation)



# Age (rente maximale) 2011

Moyenne :	62.2	CPEV:	58-60
Minimum :	58 (3 caisses)	CIP:	58
Maximum :	65 (8 caisses)	CPCL:	60 <sup>1</sup> -65

#### Années de cotisation 2011

Moyenne :	39.2	CPEV:	37.5
Minimum :	35 (Police et prison GE)	CIP:	36
	(ville de Genève et SIG)		

Maximum: 48 (ville de Lausanne) CPCL: 43<sup>1</sup>-48

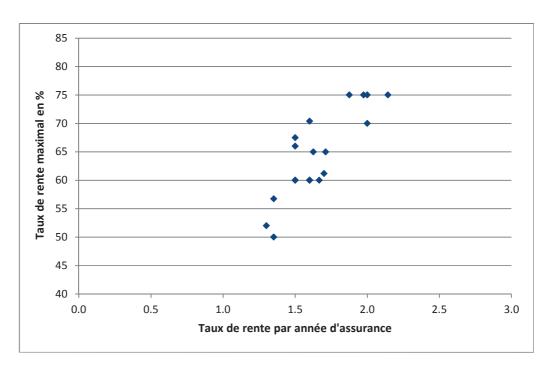
En 2011, la Caisse Police et prison GE (CP) a modifié ses statuts. Conformément au droit fédéral, l'âge de retraite passe de 52 à 58 ans. De son côté, Previs a également augmenté l'âge de la retraite de 63 à 65 ans dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Toutes les caisses de pensions analysées ont maintenant fixé un âge minimum de retraite au plus tôt à 58 ans. Pour rappel, le législateur avait introduit un article allant dans ce sens dans l'ordonnance fédéral sur la prévoyance professionnelle (OPP2), entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Le droit transitoire prévoyait alors une période d'adaptation de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2010.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Catégorie B : policiers, pompiers et ambulanciers

# 3.3.3 Taux de rente



# Taux de rente (par année d'assurance) 2011

Moyenne :	1.65	CPEV:	1.60
Minimum :	1.30 (ville de Delémont)	CIP:	1.67
Maximum:	2.14 (Police et prison GE)	CPCL:	1.50

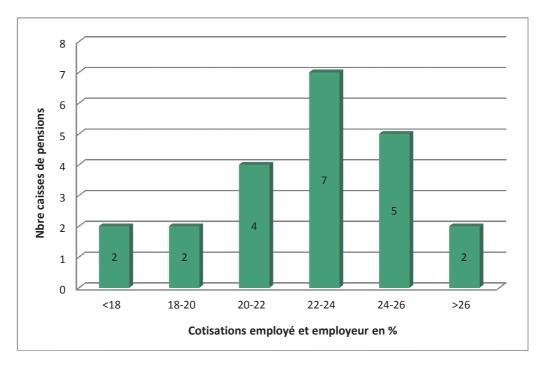
Hormis la ville de Delémont (FRED) avec une valeur à 1.30, ainsi que la ville de Monthey (CPM) et la Fonction publique neuchâteloise (PREV.ne) avec 1.35, le taux de rente par année d'assurance se situe essentiellement entre 1.5 et 2.0.

Le taux de rente maximal s'élève, quant à lui, principalement entre 60 et 75%, sauf pour les caisses précitées (FRED avec 52%, CPM avec 50% et PREV.ne avec 56.75%).

Suite aux modifications statutaires entrées en vigueur en 2011, le taux de rente par année d'assurance de Police et prison GE (CP) se situe à 2.14 (2.33 précédemment).

# 3.4. Financement

#### 3.4.1 Cotisations totales



# Cotisations totales 2011 (en %)

 Moyenne:
 22.60
 CPEV:
 24.00

 Minimum:
 16.50
 CIP:
 24.00

Maximum: 34.00 CPCL: 26.00 - 34.00

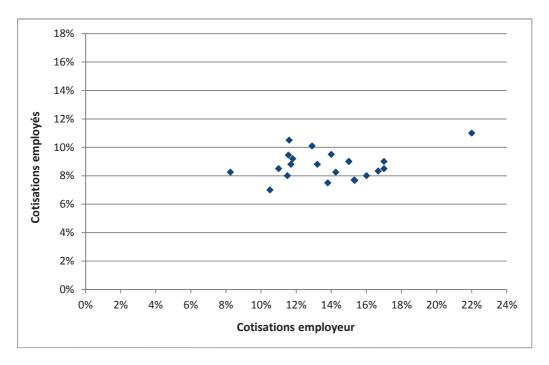
Plus de 70% des caisses ont un taux de cotisation total (employé/employeur) se situant entre 20 et 26%. La CPPEF<sup>2</sup>, PREV.ne et le FRED sont cependant inférieurs. La CP et la CPCL ont pour leur part un taux supérieur ou égal à 26%. La CPCL a un taux de cotisation total de 34% pour les policiers, les pompiers et les ambulanciers.

La Caisse de prévoyance des établissements publics médicaux du canton de Genève (CEH) a augmenté son taux de cotisation total de 22 à 23% au 1<sup>er</sup> janvier 2011. La CIA (canton de Genève) a quant à elle fait passer son taux de cotisation total de 24 à 25% au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Ces taux de cotisation ne tiennent pas compte d'éventuelles cotisations d'assainissement.

 $<sup>^{\</sup>rm 2}$  Hausse du taux de cotisation total de 19.5 à 21.5% en 2012 et 22.5% en 2014

# 3.4.2 Cotisations employés / employeurs



# Cotisations employé 2011 (en %)

Moyenne :	8.73	CPEV:	9.00
Minimum :	7.00	CIP:	9.00

Maximum: 11.50 CPCL: 9.00 - 11.50

# Cotisations employeur 2011 (en %)

Moyenne:	13.90	CPEV:	15.00
Minimum :	8.25	CIP:	15.00
Maximum ·	22 50	CPCL ·	17 00 - 22 5

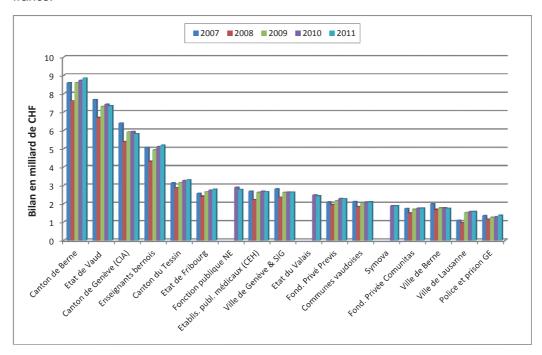
Les cotisations payées par les employés sont fixées, pour la majorité des caisses analysées, entre 8 et 10% du traitement assuré. Les parts financées par les employeurs diffèrent, quant à elles, considérablement. En effet, celles-ci varient entre 8.25 et 22.5% du traitement assuré.

Les taux de la CPCL pour les policiers, les pompiers et les ambulanciers se montent à 11.5% pour les employés et à 22.5% pour l'employeur.

# 3.5. Eléments financiers

#### 3.5.1 Total du bilan

Le graphique ci-dessous contient uniquement le total des bilans de plus d'un 1 milliard de francs.



# Total du bilan 2011 (en mios CHF)

 Total :
 58'552
 CPEV :
 7'350

 Moyenne :
 2'342
 CIP :
 2'095

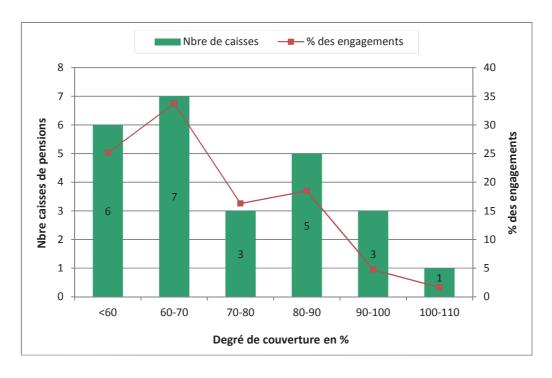
 Minimum :
 40 (ville de Monthey)
 CPCL :
 1'563

Maximum: 8'858 (canton de Berne)

La fortune cumulée des caisses est resté inchangée à fin 2011 (augmentation de 2.8% l'année précédente). Cette stagnation reflète les performances négatives d'une majorité des caisses en 2011, qui ont subi une baisse de la valeur de leur bilan.

Les quatre caisses de pensions qui ont un total du bilan supérieur à 5 milliards totalisent 46.5% du total de la fortune et 42.2% des assurés de l'échantillon. Il s'agit des caisses cantonales de Berne (CPB), Vaud (CPEV) et Genève (CIA), ainsi que la caisse des enseignants bernois (CACEB).

# 3.5.2 Degré de couverture



# Degré de couverture 2011

 Moyenne :
 73.37%
 CPEV :
 62.26%

 Minimum :
 47.23% (ville de Fribourg)
 CIP :
 67.23%

 Maximum :
 101.90% (Police et prison GE)
 CPCL :
 55.20%

Après les fortes baisses enregistrées en 2008, l'important rebond de 2009 et la stagnation en 2010, les degrés de couverture de l'ensemble des institutions de prévoyance analysées repartent à la baisse en 2011, en moyenne, de - 2.59 points de pourcentage.

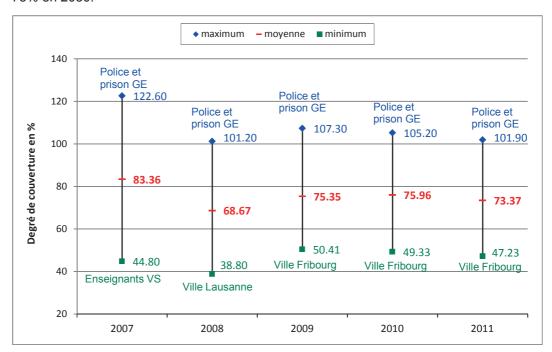
De son côté, Swisscanto relève, dans son enquête 2012, un recul de 2 à 3 points de pourcentage du degré de couverture pondéré en fonction de la fortune des caisses de pensions suisses. Celui-ci atteint à fin 2011 103.0% pour les institutions de prévoyance de droit privé (105.9% à fin 2010) et 88.6% pour celles de droit public (90.7% à fin 2010). En comparaison avec le degré de couverture moyen de notre univers de référence à fin 2011, on peut estimer que les caisses publiques suisses alémaniques ont des taux de couverture globalement plus élevés.

# Evolution du degré de couverture des caisses observées

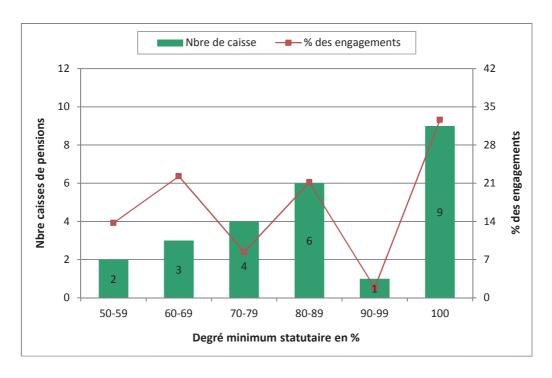
Degré de couverture	2007	2008	2009	2010	2011
> 100 %	5	1	1	1	1
90% - 99%	3	1	3	4	3
80% - 89%	5	4	5	3	5
70% - 79%	8	4	4	5	3
60% - 69%	2	6	8	6	7
50% - 59%	1	7	4	3	5
< 50%	1	2	0	1	1
Total	25	25	25	23	25

Depuis 2008, seule la caisse Police et prison GE (CP) possède encore un degré de couverture supérieur à 100%, alors que 5 caisses étaient dans cette situation en 2007.

En 2011, la majorité des caisses de pensions analysées (soit 16 caisses sur 25) ont un degré de couverture inférieur à 80%. Pour rappel, la récente modification de la législation fédérale concernant le financement des institutions de prévoyance de corporation de droit public impose aux caisses publiques, et ceci à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, d'atteindre un degré de couverture global de 80% d'ici 40 ans. En outre, cet objectif de couverture doit être progressivement atteint avec un premier palier à 60% en 2020 et un second palier à 75% en 2030.



# 3.5.3 Degré de couverture minimum statutaire



# Degré de couverture minimum statutaire 2011

 Moyenne :
 82%
 CPEV :
 68%³

 Minimum :
 50% (canton de Genève)
 CIP :
 70%

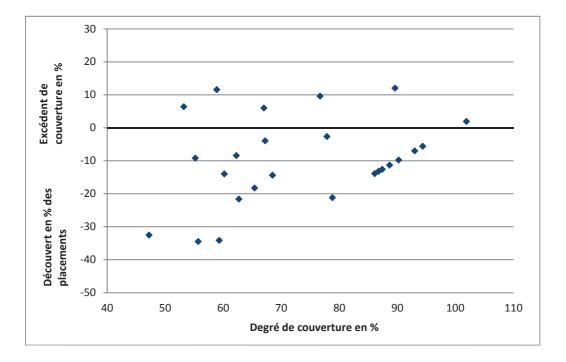
 Maximum :
 100% (9 caisses)
 CPCL :
 60%

Le degré de couverture minimum a été fixé à 100% pour cinq caisses de pensions publiques, dont les trois caisses bernoises, la caisse des fonctionnaires de police et de la prison de Genève ainsi que la caisse de la ville de Delémont. Les quatre caisses de pensions de droit privé sont, quant à elles, contraintes légalement d'appliquer la capitalisation intégrale et donc d'avoir un degré minimum de 100%.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Suite à l'adaptation de la Loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (LCP), le degré de couverture minimum est ramené à 60% dès le 01.01.2012.

# 3.5.4 Rapport entre le degré de couverture et le degré de couverture minimum statutaire

En 2011, six caisses de pensions sont en-dessus de leur objectif de couverture et dix-neuf sont en-dessous. Parmi les caisses qui ont fixé un degré minimum à 100%, une seule sur neuf a atteint son objectif à fin 2011, contre 5 encore en 2007.



L'annexe 4.6 B démontre la difficulté pour la majorité des caisses de pensions publiques romandes à atteindre leur degré de couverture statutaire en 2011.

# 3.5.5 Frais d'administration par assuré, actifs et pensionnés

Bien que les montants des frais administratifs proviennent tous des rapports annuels, il est nécessaire de considérer les éléments de ce chapitre avec la plus grande prudence. Les frais figurant dans les comptes d'exploitation des caisses de pensions ne sont pas toujours exhaustifs et dépendent largement du mode de gestion de l'institution. En effet, cette gestion peut être déléguée à un organisme externe ou être prise en charge par les services administratifs du canton ou de la commune concernée. Cependant, l'évolution dans le temps nous apporte des informations intéressantes sur la tendance.

Selon le modèle de gestion, les frais suivants peuvent être pris en charge par la collectivité publique :

- Frais du personnel direct (ex. : collaborateurs administratifs)
- Frais du personnel indirect (ex. : ressources de support)
- Frais de production et de développement informatique
- Frais de loyer

Les résultats présentés ci-dessous pour 2011 montrent, comme chaque année, des importantes différences de frais entre les caisses de pensions observées.



# Frais d'administration par assuré 2011 (en CHF)

 Moyenne :
 221. CPEV : 197. 

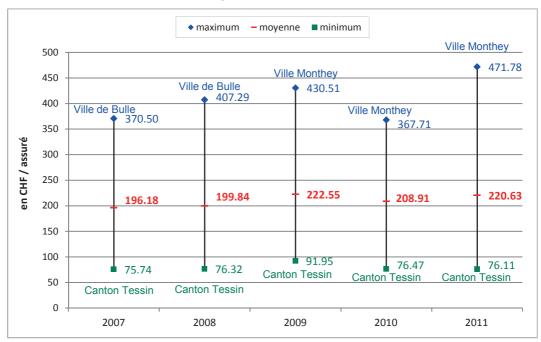
 Minimum :
 76.- (canton du Tessin)
 CIP : 224. 

 Maximum :
 472.- (ville de Monthey)
 CPCL : 202. 

Les frais moyens par assuré ont augmenté en moyenne de 6% par rapport à l'année dernière, passant de CHF 209.- à CHF 221.- par assuré. Seulement huit caisses (contre douze en 2010) affichent une diminution de leur frais d'administration. Cette tendance à la hausse peut notamment s'expliquer par l'accroissement des coûts liés aux expertises techniques et autres études d'assainissement en cours au sein de la majorité des caisses.

De son côté, Swisscanto a calculé une moyenne de CHF 295.- par assuré dans sa  $12^e$  enquête citée précédemment. Au niveau suisse, l'OFS indique, pour 2010, des frais moyens de CHF 160.- par assuré. Là également, ce chiffre est à prendre avec les réserves qui s'imposent, puisqu'il tient compte d'un nombre important de caisses de pensions privées propres à une entreprise. Ces caisses de pensions sous-estiment régulièrement leurs frais administratifs, certaines allant même jusqu'à afficher des frais nuls, l'employeur les prenant intégralement à sa charge.

## Evolution des frais administratifs par assuré

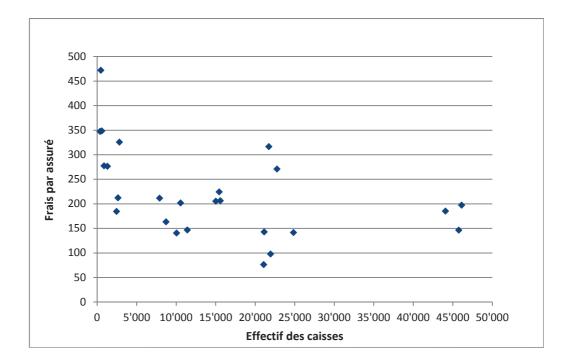


Selon une étude réalisée et publiée fin 2011 par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), les coûts administratifs de l'exécution du 2<sup>e</sup> pilier (p. ex. : travaux de comptabilité, gestion des comptes individuels ou encore information et renseignements aux assurés actifs et aux rentiers) s'élèvent à environ

CHF 1.8 milliard (année 2009), soit un montant moyen annuel de 391 francs par personnes assurées. Rapporté aux résultats de cette étude, les CHF 221.- de frais par assuré de notre échantillon observé sont très largement au-dessous.

De plus, en vertu des modifications au 1<sup>er</sup> janvier 2012 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, suvivants et invalidité (OPP2), les institutions de prévoyance sont tenues, à l'avenir, d'indiquer leurs frais d'administration de manière plus détaillée et plus complète. Etant donnée que cette nouvelle pratique sera effective pour l'exercice 2012, nous développerons ce point ultérieurement.

# 3.5.6 Frais d'administration par assuré suivant l'effectif de la caisse



Le graphique ci-dessus illustre la difficulté de comparer les frais d'administration des différentes caisses de pensions. En théorie, des économies d'échelle devraient se dégager dans la gestion administrative et permettre de baisser les coûts par assuré pour des caisses de taille importante. Or, en réalité, certaines caisses de pensions affichent des coûts très bas car une partie conséquente de leur gestion administrative est assurée par le canton ou la commune concernée.

#### 3.5.7 Performance

Sur ce point également, la prudence est de mise à propos des performances publiées par les différentes caisses de pensions observées. En effet, des différences importantes peuvent apparaître à cause des principaux éléments suivants :

#### Méthodes de calcul

Les méthodes de calcul utilisées pour déterminer les performances sont très différentes d'une caisse à l'autre. Il serait hautement souhaitable que les caisses de pensions publiques fassent calculer leurs performances annuelles sur la base des comptes audités, comme c'est le cas pour la CPEV et la CIP depuis 1998.

Des performances brutes calculées selon la méthode TWR (Time-weighted return) auraient permis une analyse plus fine et une comparaison plus fiable entre les caisses ainsi, qu'avec leur indice de référence. Malheureusement, cette information n'étant pas disponible pour toutes les caisses, les performances nettes ont été retenues. Globalement, une analyse performance / risque serait nettement plus riche d'enseignements.

## Valorisation de l'immobilier

Les différents principes appliqués pour la valorisation de l'immobilier peuvent donner des résultats et des performances passablement disparates pour cette classe d'actif. Le tableau ci-dessous affiche les méthodes de calcul utilisées :

Méthode	Nombre de caisses
Valeur de rendement	16
Discounted Cash-flow	5
Valeur de rendement & intrinsèque	2
Valeur d'expert	1
Autres	1

Les caisses de pensions étudiées utilisent majoritairement la méthode de la valeur de rendement, car cette dernière est réaliste, facilement compréhensible et plus économique à appliquer. Celle du Discounted Cash-flow (cash-flows actualisés ou DCF) provient du milieu bancaire. Elle est plus compliquée et implique une projection des revenus futurs à long terme (10 ans). Elle est liée à la performance. Seule la ville de Lausanne (CPCL), les Enseignants bernois (CACEB), la ville de Berne (PVK), la fondation Comunitas, ainsi que la ville de Genève et SIG (CAP) favorisent cette méthode. Les autres méthodes de valorisation de l'immobilier sont hétérogènes. Elles peuvent être un mix de la valeur de rendement, couplées à la valeur intrinsèque, ou représenter tout simplement la valeur vénale.

#### • Changement des méthodes d'évaluation

Les méthodes d'évaluation peuvent être modifiées d'un exercice à l'autre et influencer la valorisation des postes concernés.

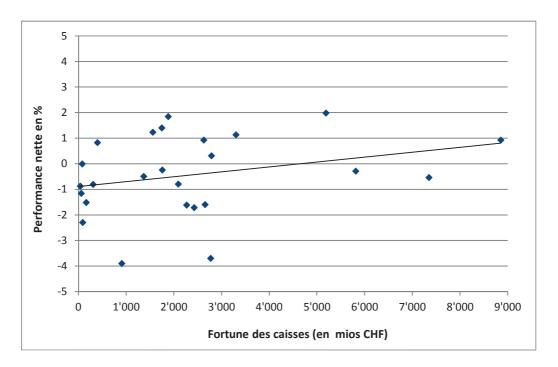
# • Frais des placements

Comme pour les frais administratifs, les frais des placements peuvent varier considérablement en fonction du mode de gestion de la caisse de pensions.

Suite à l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2012, des modifications de l'ordonnance OPP2, les institutions de prévoyance devront à l'avenir indiquer les frais de gestion de la fortune de façon plus détaillée et plus complète. Pour la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP), la transparence dans ce domaine est un thème prioritaire. Désormais, les frais non documentés de gestion de la fortune (par ex. pour des produits complexes) devront être présentés séparément, en annexe des comptes annuels.

Concernant l'étude de l'OFAS relative aux frais de gestion de la fortune et publiée courant 2011, elle a le mérite de mettre en lumière des frais jusqu'ici implicites car pour la plupart directement intégrés dans la fortune (valeur nette d'inventaire) des fonds. Néanmoins, l'approche consistant à se focaliser uniquement sur les frais n'est pas pertinente. Il ne s'agit en effet pas uniquement de minimiser les frais, mais de les optimiser, en prenant en compte d'autres paramètres d'investissement ignorés dans l'étude, à savoir le rendement et le risque.

#### Performance nette 2011



Seules les caisses mentionnant explicitement une performance nette ont été prises en compte dans ce chapitre.

#### Performance nette 2011

 Moyenne :
 -0.44%
 CPEV :
 -0.54%

 Minimum :
 -3.90% (canton du Jura)
 CIP :
 -0.80%

 Maximum :
 1.98% (Enseignants bernois)
 CPCL :
 1.23%

L'année 2011 s'est avérée, une fois encore, comme une année boursière difficile. Les performances de placement ne sont pas satisfaisantes, même si certaines caisses de pensions ont pu générer des rendements supérieurs à la moyenne. La Caisse des enseignants bernois (CACEB) réalise la meilleure performance (1.98%) de notre univers de référence.

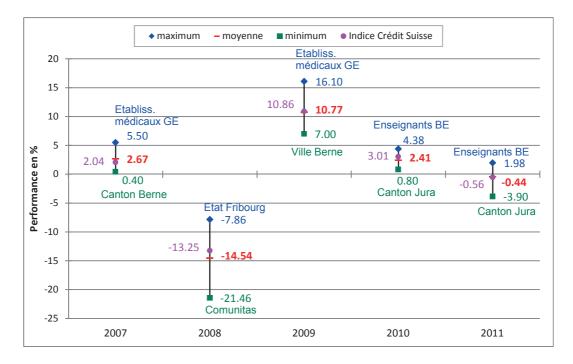
Selon la comparaison de performance réalisée par l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP), le rendement moyen des placements s'est établit à -0.2% pour l'ensemble de l'année 2011. Les rendements les plus élevés ont été atteints par les classes d'actifs « Immobilier suisse » (Immobilier direct et indirect) et « Obligations » (suisses et en monnaies étrangères).

La 12<sup>e</sup> enquête de Swisscanto auprès des caisses de pensions publiques et privées mentionne, quant à elle, une performance nette moyenne légèrement négative de -0.32% pour l'exercice 2011. Les chiffres se situent dans une fourchette de -7.40% à 4.80%.

# L'évolution de la performance nette

La lecture du graphique ci-dessous nous montre clairement que les institutions de prévoyance doivent faire face à l'affaiblissement de leur « troisième cotisant », soit les marchés et leurs performances. En effet, en dehors du boom de l'année 2009, les exercices boursiers de ces 5 dernières années ont été faibles à mauvais. Le rendement moyen des caisses observées durant cette période est même légèrement négatif (-0.20%).

La grande majorité des caisses de pensions n'a pas pu atteindre son degré de couverture minimum statutaire à fin 2011 et, par conséquent, n'a pas pu constituer de nouvelles réserves de fluctuations de valeur (RFV). Ces dernières ont été très souvent intégralement utilisées en 2008 afin d'amortir le choc financier de l'époque.

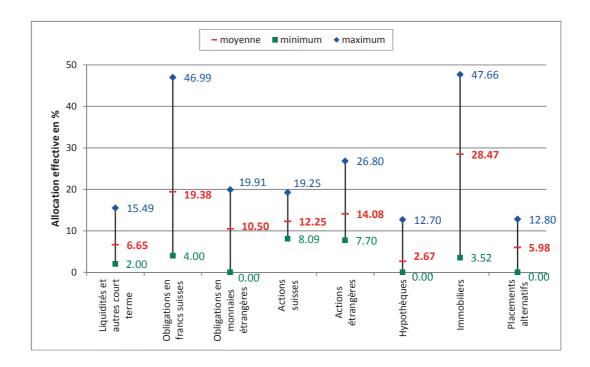


Les performances 2011 de toutes les caisses publiques observées (-0.44%) se situent légèrement en dessus de l'indice Crédit Suisse des caisses de pensions (-0.56%).

# 3.5.8 Répartition des placements

Les répartitions des placements indiquées ci-après sont celles publiées dans les rapports annuels. La catégorie « Placements alternatifs » comprend les placements privés (private equity). Toutefois, certaines caisses de pensions n'identifient pas cette catégorie et l'intègrent dans les actions, ce qui biaise quelque peu les chiffres qui suivent.

Le graphique ci-dessous présente, pour l'année 2011, l'allocation réelle moyenne par classe d'actifs en rouge, ainsi que les allocations minimales et maximales.



	Liquidités, créances à CT et cpte régularisation actif	Obligations et autres créances en francs suisses	Obligations en monnaies étrangères	Actions suisses	Actions étrangères	Hypothèques	Immobiliers	Placements alternatifs
CPEV	2.0%	12.0%	15.5%	11.5%	11.8%	10.2%	25.6%	11.5%
CIP	2.2%	12.8%	14.7%	11.1%	11.3%	9.5%	26.0%	12.6%
CPCL	6.7%	15.0%	6.8%	8.9%	8.4%	0.1%	47.7%	6.4%

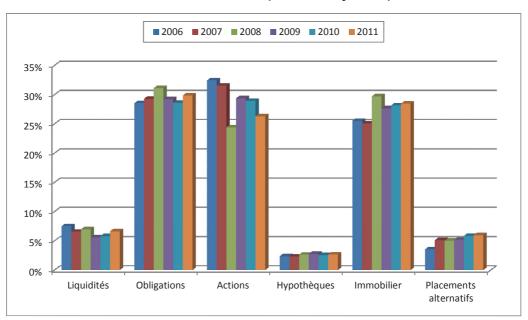
En cumulant les obligations en CHF avec celles en monnaies étrangères (ME) et en faisant de même avec les actions, la moyenne des obligations augmente de 4.39% et celle des actions recule de 9.11% en 2011.

	Oblig	gations CHF	et ME	Actions CHF et ME					
	2011	2010	11 vs 10	2011	2010	11 vs 10			
Moyenne	29.89%	28.63%	4.39%	26.33%	28.97%	-9.11%			
Minimum	12.00%	11.70%	2.56%	16.17%	18.75%	-13.76%			
Maximum	59.50%	60.50%	-1.65%	38.79%	39.70%	-2.29%			

Ce regroupement effectué pour la CPEV, la CIP et la CPCL donne les chiffres suivants :

	Obligations	Actions
CPEV	27.46%	23.30%
CIP	27.45%	22.36%
CPCL	21.80%	17.30%

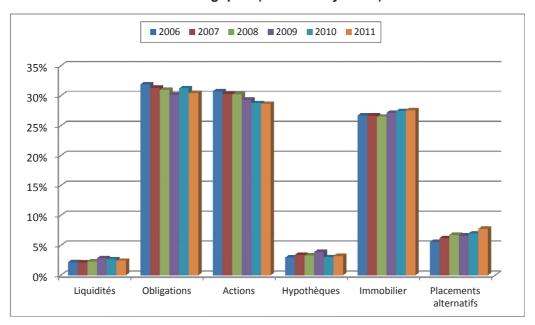
# Evolution des allocations d'actifs réelles (valeurs moyennes)



Les placements alternatifs poursuivent leur progression dans les portefeuilles des caisses de pensions observées pour atteindre une part de 6% en 2011 (3.6% en 2006). Les obligations et l'immobilier ont joué le rôle "d'allocation refuge" en 2008 quand les marchés boursiers ont chuté.

Allocations moyennes	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Liquidités	7.5%	6.6%	7.0%	5.6%	5.8%	6.7%
Obligations	28.5%	29.3%	31.1%	29.3%	28.6%	29.9%
Actions	32.5%	31.6%	24.4%	29.4%	29.0%	26.3%
Hypothèques	2.4%	2.3%	2.6%	2.8%	2.6%	2.7%
Immobilier	25.5%	25.1%	29.7%	27.7%	28.2%	28.5%
Placements alternatifs	3.6%	5.1%	5.1%	5.2%	5.9%	6.0%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

# Evolution des allocations stratégiques (valeurs moyennes)



Le graphique ci-dessus montre une certaine stabilité dans les allocations stratégiques, malgré les très fortes turbulences des marchés financiers ces dernières années. La règle des trois tiers (1/3 obligations, 1/3 actions, 1/3 immobilier y compris les hypothèques) demeure d'actualité. Concernant les placements alternatifs, la tendance à la croissance progressive, que l'on observe depuis déjà quelque temps, s'est poursuivie l'an dernier.

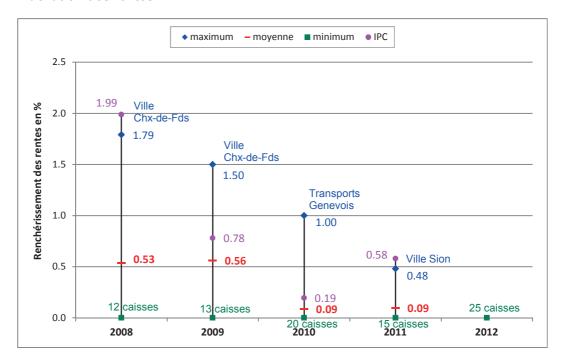
L'annexe 4.9 indique que, sur l'échantillon analysé, seules 5 caisses de pensions ont modifié leur allocation tactique de 2010 à 2011.

Le tableau ci-dessous révèle combien d'institutions de prévoyance de notre analyse ont augmenté ou diminué leur part pour chacune des catégories d'actifs :

Catégorie	Augmenté	Diminué
Liquidités	1	2
Obligations en francs suisses	0	2
Obligations en monnaies étrangères	0	1
Actions suisses	0	0
Actions en monnaies étrangères	0	0
Hypothèques	1	0
Immobiliers	2	0
Placements alternatifs	1	1

On constate que les modifications des catégories d'actifs ont été relativement restreintes en 2011. Globalement, il n'y a donc pas eu de changement de stratégie mais quelques adaptations liées certainement à l'évolution de la situation des marchés.

# 3.5.9 Indexation des rentes



#### Indexation des rentes pour l'année 2012

Pour la première fois depuis le début de notre étude en 2006, aucune caisse analysée n'a indexé les rentes de ses pensionnés au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Cette situation s'explique notamment par la mauvaise santé financière de nombreuses caisses. Cela les oblige à supprimer le renchérissement des rentes (cf. annexes 4.2 A et B). De plus, l'indice des prix à la consommation (IPC) a reculé de 0.70% sur l'ensemble de l'année 2011.

Le tableau de la page suivante exprime en détail l'évolution des indexations de 2008 à 2012 concernant l'échantillon analysé.

				au	1er janv	ier		
			2008	2009	2010	2011	2012	Notes
1	CACEB	Enseignants bernois	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
2	CAP	Ville de Genève & SIG	1.59%	0.00%	0.30%	0.00%	0.00%	
3	CEH	Etablis. publ. médicaux	0.70%	1.30%	0.30%	0.20%	0.00%	
4	CIA	Canton de Genève	0.70%	1.30%	0.30%	0.20%	0.00%	
5	CIP	Communes vaudoises	0.00%	1.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
6	СР	Police et prison GE	0.70%	1.30%	0.30%	0.20%	0.00%	
7	СРВ	Canton de Berne	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
	CPC	Ville de la Chx-de-Fds	1.79%	1.50%	0.00%			1)
8	CPCL	Ville de Lausanne	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
9	CPDS	Canton du Tessin	0.90%	0.75%	0.00%	0.15%	0.00%	
	CPEN	Etat de Neuchâtel	0.47%	1.39%	0.00%			1)
10	CPEV	Etat de Vaud	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	2)
11	CPJU	Canton de Jura	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
12	СРМ	Ville de Monthey	1.00%	1.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
13	CPPEF	Etat de Fribourg	1.75%	1.40%	0.00%	0.30%	0.00%	
	CPPEV	Etat du Valais	0.00%	0.00%	0.00%			3)
14	CPVAL	Etat du Valais				0.00%	0.00%	3)
15	CPVB	Ville de Bulle	0.89%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
16	CPVF	Ville de Fribourg	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
	CPVN	Ville de Neuchâtel	0.25%	1.44%	0.00%			1)
17	CPVS	Ville de Sion	1.60%	0.64%	0.00%	0.48%	0.00%	4)
	CRPE	Enseignants valaisans	0.00%	0.00%	0.00%			3)
18	FPTPG	Transports genevois	1.00%	1.00%	1.00%	0.30%	0.00%	
19	FRED	Ville de Delémont				0.00%	0.00%	5)
20	PREV.ne	Fonction publique NE				0.35%	0.00%	1)
21	PVK	Ville de Berne	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
22	Comunitas	Comunitas	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
23	Previs	Previs	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
24	Profelia	Profelia					0.00%	6)
25	Symova	Symova					0.00%	6)

Maximum	1.79%	1.50%	1.00%	0.48%	0.00%
Moyenne	0.53%	0.56%	0.09%	0.09%	0.00%
Minimum	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
IPC selon OFS	1.99%	0.78%	0.19%	0.58%	-0.70%

# Notes:

- 1) Fusion au 01.01.2010 des trois caisses de pensions publiques neuchâteloises (CPEN, CPVN et CPC) pour créer Prévoyance.ne.
- 2) Versement d'une allocation unique en 2010.
- 3) Fusion au 01.01.2010 des caisses valaisannes CPPEV et CRPE pour créer la CPVAL.
- 4) Le renchérissement est entièrement à la charge et dépend de chaque employeur. Le taux indiqué correspond au renchérissement accordé par l'employeur principal.
- 5) Nouvelle caisse analysée à partir de 2010.
- 6) Nouvelle caisse analysée à partir de 2011.

#### Généralités en 2011

			Primauté	Système financier	Garantie publique	Bases actuarielles	Taux technique	Réassurance	Organe de contrôle	Expert en prévoyance professionnelle
CACEB	BE	Enseignants bernois	Prestations	capitalisation complète	Oui (temporairement) <sup>1</sup>	EVK2000 <sup>2</sup>	3.50%	Non	BDO SA	Aon Hewitt Associates SA
CAP	GE	Ville de Genève & SIG	Prestations	capitalisation partielle	Oui	VZ2000	4.00%	Non	BfB Société Fiduciaire SA	Aon Hewitt Associates SA
CEH	GE	Etablis. publ. médicaux	Prestations	capitalisation partielle	Oui	VZ2000	4.50%	Non	PricewaterhouseCoopers SA	Pittet Associés SA
CIA	GE	Canton de Genève	Prestations	capitalisation partielle	Oui	VZ2000	4.50%	Non	PricewaterhouseCoopers SA	Pittet Associés SA
CIP	VD	Communes vaudoises	Prestations	capitalisation partielle	Oui	EVK2000	3.50%	Non	BDO SA	Pittet Associés SA
СР	GE	Police et prison GE	Prestations	capitalisation complète	Oui	VZ2005	4.50%	Non	BDO SA	M. Raymond Dessingy
СРВ	BE	Canton de Berne	Prestations	capitalisation complète	Oui	LPP2010	3.50%	Non	PricewaterhouseCoopers SA	ABCON SA
CPCL	VD	Ville de Lausanne	Prestations	capitalisation partielle	Oui	EVK2000	4.00%	Non	KPMG SA	Aon Hewitt Associates SA
CPDS	TI	Canton du Tessin	Prestations	capitalisation partielle	Oui	EVK2000	4.00%	Non	BDO SA	Aon Hewitt Associates SA
CPEV	VD	Etat de Vaud	Prestations	capitalisation partielle	Oui	EVK2000	4.00%	Non	BDO SA	Aon Hewitt Associates SA
CPJU	JU	Canton de Jura	Prestations	capitalisation partielle	Oui	VZ2005	4.00%	Non	PricewaterhouseCoopers SA	Aon Hewitt Associates SA
СРМ	VS	Ville de Monthey	Prestations	capitalisation partielle	Oui	EVK2000	4.50%	Oui (Stop-Loss)	Fiduciaire Fidag SA	Pittet Associés SA
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	Prestations	capitalisation partielle	Oui	VZ2000	4.50%	Non	Multifiduciaire Fribourg SA	Pittet Associés SA
CPVAL	VS	Etat du Valais	Prestations	capitalisation partielle	Oui	VZ2005	4.50% <sup>3</sup>	Non	Inspection cantonale des finances	Aon Hewitt Associates SA
СРУВ	FR	Ville de Bulle	Prestations	capitalisation partielle	Oui	VZ2000	4.00%	Oui (Stop-Loss)	Multifiduciaire Fribourg SA	Vonlanthen Consulting SA
CPVF	FR	Ville de Fribourg	Prestations	capitalisation partielle	Oui	VZ2005	4.50%	Oui (Stop-Loss)	Multifiduciaire Fribourg SA	Pittet Associés SA
CPVS	VS	Ville de Sion	Prestations	capitalisation partielle	Oui	EVK2000	4.50%	Oui (Stop-Loss)	PricewaterhouseCoopers SA	Pittet Associés SA
FPTPG	GE	Transports genevois	Prestations	capitalisation partielle	Oui	EVK2000	4.50%	Non	BfB Société Fiduciaire SA	Pittet Associés SA
FRED	JU	Ville de Delémont	Prestations	capitalisation complète	Non	EVK2000	4.00%	Oui (Stop-Loss)	PricewaterhouseCoopers SA	Swisscanto Prévoyance SA
PREV.ne	NE	Fonction publique NE	Prestations	capitalisation partielle	Oui	EVK2000	4.00%	Non	PricewaterhouseCoopers SA	Aon Hewitt Associates SA
PVK	BE	Ville de Berne	Prestations + cotisations	capitalisation complète	Oui	LPP2010	4.00%	Non	BDO SA	Aon Hewitt Associates SA
Comunitas	BE	Comunitas	Cotisations	capitalisation complète	Non	LPP2010	3.50%	Non	BDO SA	ABCON SA
Previs	BE	Previs	Prestations + cotisations	capitalisation complète	Non	LPP2010	4.00%	Non	KPMG SA	ABCON SA
Profelia	VD	Profelia	Cotisations	capitalisation complète	Non	VZ2005	3.50%	Oui	BDO SA	GiTeC Prévoyance SA
Symova	BE	Symova	Cotisations	capitalisation complète	Non	LPP2010	3.50%	Oui	PricewaterhouseCoopers SA	ABCON SA

<sup>1 :</sup> Garantie de l'Etat réintroduite et valable aussi longtemps que le taux de couverture est inférieur à 100%.

<sup>2 :</sup> CACEB : les tarifs utilisés pour les calculs actuariels se fondent sur les bases techniques de la Caisse fédérale d'assurance (EVK2000), mais avec une probabilité de mortalité réduite en raison de l'augmentation de la longévité des rentiers de la CACEB qui a été observée. Les bases techniques adaptées en conséquence EVK2000-CACEB sont utilisées pour l'inscription au bilan des capitaux de prévoyance.

<sup>3 :</sup> Taux technique de 4.5% pour les assurés actifs et de 4% pour les prestations de rentes (4.5% jusqu'à fin 2009).

# Détails des mesures structurelles et d'assainissement des caisses de pensions publiques (état au 20.09.2012)

Echantillion	de ba	se	Système de financement		couv. au 2.2011 %	Explications des mesures d'assainisement ou des projets à venir	Etat législatif	Système de financement décidé
CACEB	BE	Enseignants bernois	Capitalisation complète	100%	78.8%	Suppression en 2000 de la garantie publique. Après la chute des marchés financiers en 2001 et 2002, réintroduction temporaire de la garantie publique et introduction de cotisations d'assainissement de 5.15% depuis le 01.06.2005. Diminution des prestations (40 ans d'assurance avant la retraite). Gel jusqu'à nouvel avis du renchérissement sur les pensions de retraite. Réduction du taux d'intérêt technique de 4 à 3.5% au 01.01.2010 et de 3.5 à 3% au 01.01.2013. Nouvelles bases techniques (LPP2010) au 01.01.2012. Mise en consultation du projet de nouvelle loi sur les caisses de pensions cantonales (CACEB et CPB), qui prévoit notamment le passage à la primauté des cotisations en 2015, le versement par le canton d'une contribution de transition unique de CHF 500 mios liée au changement de primauté ainsi qu'une reconnaissance de dette du canton à hauteur de la sous-couverture des deux caisses. Le projet propose également les deux variantes de financement (capitalisation partielle ou complète) au choix.	Projet en consultation	ou projeté  Capitalisation partielle ou complète
CAP	GE	Ville de Genève & SIG	Capitalisation partielle	80%	77.9%	Projet de modification du plan de prévoyance : maintien du taux de rente final (70%) et du taux de cotisation (24%), âge initial pour la cotisation vieillesse à 24 ans et âge de retraite technique à 64 ans, diminution du taux annuel de rente à 1.75%, augmentation de la durée d'affiliation à 40 ans et application d'un taux actuariel lissé par année d'anticipation en cas de retraite anticipée. Projet de création d'une Fondation intercommunale de prévoyance de droit public. Cette Fondation disposerait d'une caisse de pensions pour la ville de Genève et communes affiliées (en capitalisation partielle) ainsi qu'une caisse de pensions pour le SIG (en capitalisation complète).	Projet en cours d'élaboration	Capitalisation partielle et complète
СЕН	GE	Etablis. publ. médicaux	Capitalisation partielle	63.2%	67%	Hausse du taux de cotisation de 21% à 22% au 01.01.2010, puis à 23% au 01.01.2011, et enfin à 24% au 01.01.2012, avec les parts suivantes : 2/3 employeurs et 1/3 employés. Un processus de fusion avec la CIA est en cours afin de créer, en 2013, la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG). Un projet de loi instituant la CPEG a été adopté début septembre 2012 par le Grand Conseil, avec notamment les mesures suivantes : augmentation de l'âge de la retraite à 64 ans et de la durée de cotisation à 40 ans (rente complète), hausse du taux de cotisation total à 27% et élargissement de l'assiette des cotisations, diminution des pensions de retraite à partir d'un certain niveau salarial (dès la classe salariale 10). Un versement unique de l'Etat d'environ CHF 800 mios pour recapitaliser la CIA est également prévu avant fin 2013.	Projet adopté par le Grand Conseil	Capitalisation partielle
CIA	GE	Canton de Genève	Capitalisation partielle	50%	53.2%	Une modification des statuts est entrée en vigueur au 01.09.2011, qui comprend : gel partiel de l'indexation des rentes et hausse du taux de cotisation total à 25% au 01.09.2011, puis à 26% au 01.01.2012, et enfin à 27% au 01.01.2013, avec les parts suivantes : 2/3 employeurs et 1/3 employés. Un processus de fusion avec la CEH est en cours afin de créer, en 2013, la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG). Un projet de loi instituant la CPEG a été adopté début septembre 2012 par le Grand Conseil, avec notamment les mesures suivantes : augmentation de l'âge de la retraite à 64 ans et de la durée de cotisation à 40 ans (rente complète), hausse du taux de cotisation total à 27% et élargissement de l'assiette des cotisations, diminution des pensions de retraite à partir d'un certain niveau salarial (dès la classe salariale 10). Un versement unique de l'Etat d'environ CHF 800 mios pour recapitaliser la CIA est également prévu avant fin 2013.	Projet adopté par le Grand Conseil	Capitalisation partielle
CIP	VD	Communes vaudoises	Capitalisation partielle	70%	67.2%	Une réflexion sur la mise en oeuvre de mesures structurelles est en cours.	Projet en cours d'élaboration	Capitalisation partielle
СР	GE	Police et prison GE	Capitalisation complète	100%	101.9%	Aucune mesure d'assainissement planifiée ou en cours. Nouvelles bases techniques au 01.01.2011 (VZ 2005). Diminution du taux technique de 4.5 à 4% dès le 01.01.2013 et de 4 à 3.75% dès le 01.01.2017. Concernant les nouvelles dispositions fédérales et le choix du système de financement, la capitalisation complète est clairement privilégiée. Un groupe de travail a rendu son rapport final en avril 2012. Ce rapport a été mis en consultation.	Projet en consultation	Capitalisation complète
СРВ	BE	Canton de Berne	Capitalisation complète	100%	86.1%	Réduction du taux d'intérêt technique de 4 à 3.5% au 01.01.2010. A cette même date, augmentation des cotisations afin de préserver le même niveau de prestations suite à la baisse du taux technique : 9.2% employés (+0.8%) et 11.8% pour les employeurs (+1.4%). Nouvelle réduction du taux technique de 3.5 à 2.5% dès le 01.01.2013. A cette même date, augmentation des cotisations de 3% au total : 1.3% à charge des employés et 1.7% à charge des employeurs. Renonciation à compenser le renchérissement sur les rentes en cours. Mise en consultation du projet de nouvelle loi sur les caisses de pensions cantonales (CACEB et CPB), qui prévoit notamment le passage à la primauté des cotisations en 2015, le versement par le canton d'une contribution de transition unique de CHF 500 mios liée au changement de primauté ainsi qu'une reconnaissance de dette du canton à hauteur de la sous-couverture des deux caisses. Le projet propose également deux variantes de financement (capitalisation partielle ou complète) au choix.	Projet en consultation	Capitalisation partielle ou complète
CPCL	VD	Ville de Lausanne	Capitalisation partielle	60.8%	55.2%	Recapitalisation de CHF 350 mios de la CPCL acceptée en juin 2009 par le conseil communal lausannois. Préalablement, en 2000 et 2004 d'autres mesures ont été prises : suppression de l'automaticité de l'indexation des pensions, augmentation des cotisations de 5.5% sur 3 ans (2% ordinaires et 3.5% d'assainissement), modification du plan d'assurance : baisse du taux de pension de 0.167%, déduction actuarielle de 1.5% par année d'anticipation en cas de retraite anticipée, versement du supplément temporaire (pont AVS) sous certaines conditions. Projet d'assainissement en discussion pour 2013 : nouvelle recapitalisation à hauteur de CHF 220 mios, baisse du taux technique de 4 à 3.5% et changement de la base actuarielle (LPP2010). Entrée en vigueur au 01.01.2013 des nouveaux statuts : les nouvelles rentes ne seront plus calculées sur la moyenne des trois dernières années de travail mais sur celle de l'ensemble de la carrière.	Consultation terminée. Projet devant le Conseil communal	Capitalisation partielle
CPDS	TI	Canton du Tessin	Capitalisation partielle	80%	62.7%	Depuis 2005, cotisations d'assainissement de 4% pour les employeurs et 1% pour les employés. Le parlement cantonal doit encore approuver d'ici fin 2012 un plan d'assainissement avec un objectif de couverture de 85% d'ici 2051. Ce plan devrait entrer en vigueur au 01.01.2013 et prévoit notamment les mesures suivantes : passage en primauté des cotisations, baisse du taux technique de 4 à 3.5%, augmentation du financement du supplément AVS à la charge des assurés de 37.5% à 50% du coût total (financé par une réduction de la rente de retraite), limitation de l'adaptation des rentes au renchérissement et apport d'un montant de CHF 478 mios financé par une augmentation des contributions des employeurs (2% pendant 40 ans) ainsi qu'un versement annuel par l'Etat d'environ CHF 28 mios pendant 40 ans. Un changement de la base actuarielle (VZ2010) est également prévu.	Projet en consultation	Capitalisation partielle
CPEV	VD	Etat de Vaud	Capitalisation partielle	68%	62.3%	Une commission a été désignée pour déterminer et mettre en œuvre les mesures structurelles nécessaires au financement de la Caisse.	Projet en cours d'élaboration	Capitalisation partielle
СРЈИ	JU	Canton de Jura	Capitalisation partielle	90%	59.3%	Nouvelle loi sur la CPJU entrée en vigueur le 01.02.2010 avec comme conséquences : baisse du taux technique de 4.5 à 4%; augmentation du taux de cotisation des assurés de 1% pour le fixer à 10.1%; introduction du rappel de cotisations facturé lors de chaque augmentation de salaire supérieure à 1% (réparti à parts égales entre les assurés et l'employeur); suppression de l'avance effectuée à l'assuré dans l'attente de la décision Al; suppression des conditions avantageuses lors d'une retraite anticipée avant l'âge de 62 ans. Le gouvernement jurassien a présenté fin août 2012 de nouvelles mesures d'assainissement pour une entrée en vigueur prévue au 01.01.2014 : passage à la primauté des cotisations, recapitalisation à hauteur de CHF 74 mios, baisse du taux technique de 4 à 3%, réduction du taux d'intérêt versé sur les comptes-épargne des assurés, cotisations d'assainissement de 0.6% réparties paritairement, gel de l'indexation des rentes et constitution d'une réserve de fluctuation de valeur de CHF 90 mios.	Projet en consultation	Capitalisation partielle

# Détails des mesures structurelles et d'assainissement des caisses de pensions publiques (état au 20.09.2012)

Echantillion	de bas	se	Système de financement		couv. au 2.2011	Explications des mesures d'assainisement ou des projets à venir	Etat législatif	Système de financement décidé
			actuel	cible	%			ou projeté
СРМ	VS	Ville de Monthey	Capitalisation partielle	70%	60.2%	Recommandations en 2009 des experts actuaires : la modification des tables actuarielles EVK2000 au proft de celles VZ2010 devra s'effectuer ces prochaines années; révision probable du taux technique de 4.5% si l'évolution de la performance future n'est pas en adéquation avec la performance attendue. Une expertise actuarielle est actuellement en cours et des mesures seront proposées en fonction des résultats.	Projet en cours d'élaboration	Capitalisation partielle
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	Capitalisation partielle	70%	76.7%	Entrée en vigueur au 01.01.2012 de la nouvelle loi sur la CPPEF, apportant notamment les modifications suivantes: abaissement du taux technique de 4.5 à 4.25%, augmentation paritaire des cotisations qui passent globalement de 19.5 à 21.5% au 01.01.2012, puis à 22.5% au 01.01.2014, retraite flexible prévue entre 58 et 65 ans, avec possibilité de travailler jusqu'à 67 ans avec l'accord de l'employeur et remplacement du système de pont pré-AVS dès l'âge de 60 ans par un système d'avance AVS. Le degré de couverture minimum est fixé à 70% et le système financier mixte (capitalisation partielle) est maintenu. La nouvelle loi intègre également les exigences mises en place au niveau de la législation fédérale, à savoir d'atteindre une couverture minimale de 80% dans les 40 ans à venir.	En vigueur	Capitalisation partielle
CPVAL	VS	Etat du Valais	Capitalisation partielle	80%		Unification des règlements des caisses de l'Etat en 2007 avec une première recapitalisation à hauteur de CHF 605 mios. Fusion par absorption entre la CPPEV et CRPE en 2010, accompagnée d'une recapitalisation de CHF 310 mios. En 2012, baisse du taux technique de 4 à 3.5%, passage en primauté des cotisations, entrée en vigueur d'un nouveau règlement de prévoyance et nouvelle recapitalisation à hauteur de CHF 450 mios. A cela s'ajoute un montant supplémentaire de CHF 117 mios consenti comme régime transitoire en faveur de la génération d'entrée suite à l'introduction de la nouvelle primauté.	En vigueur	Capitalisation partielle
СРУВ	FR	Ville de Bulle	Capitalisation partielle	80%	89.6%	Dès le 01.01.2009 : abaissement du taux technique de 4.5 à 4.0%, affiliation du personnel à la caisse dès le 1er jour d'activité et suppression de la perte technique due aux retraites anticipées. Les conditions de départ à la retraite ne sont pas modifiées, mais la perte est compensée par la suppression du capital épargne et un versement complémentaire de la part de l'employeur. Nouvelles bases techniques (VZ2010) prévues au 01.01.2013.	Projet en cours d'élaboration	Capitalisation partielle
CPVF	FR	Ville de Fribourg	Capitalisation partielle	70%		Mesures d'assainissement en vigueur dès 01.01.2006 : cotisations d'assainissement de 2.5% répartie paritairement, blocage de l'indexation des rentes et des sommes assurées. Modification du plan de prestations : calcul de la pension d'enfant de retraité (en % de le rente de retraite, et plus en % de la rente AVS simple maximale), réduction de la pension d'invalidité, de conjoint et d'orphelin (basée sur une retraite à 62 ans au lieu de 65 ans). De nouvelles mesures sont en consultation, notamment : injection d'un montant de CHF 55.8 mios au 01.01.2014, abaissement de la cotisation totale de 25.5 à 21.87% (part employeur passe de 16.5 à 11.87% et employé de 8.95 à 10%), augmentation de l'âge de retraite de 62 à 63 ans, limitation de l'adaptation des rentes au renchérissement, introduction d'un système de minoration/majoration des rentes en cas d'anticipation ou de report de la retraite, baisse du taux technique de 4.5 à 3.5% et nouvelles tables actuarielles (VZ 2010). En ce qui concerne les nouvelles dispositions fédérales, l'option d'une capitalisation partielle est privilégiée.	Projet en consultation	Capitalisation partielle
CPVS	VS	Ville de Sion	Capitalisation partielle	80%		En 2003 : suppression des 2/9 dans le calcul des salaires assurés, calcul des prestations sur la moyenne des salaires assurés des 3 dernières années, âge de la retraite équivalent pour les hommes et les femmes (62 ans, cat. A) et introduction de la rente pour conjoint survivant, plafonnement à 80% du renchérissment des rentes. En 2004 : augmentation des cotisations de 0.75% (employé) et 0.5% (employeur), suppression du renchérissement des rentes jusqu'en 2009. En 2005 : augmentation des cotisations de 0.75% (employé) et 0.5% (employeur), modification du financement de la rente complémentaire transitoire (pont AVS) à raison de 25% à la charge de l'employeur et 50% de la CPVS (avant cette dernière finançait le 100%). Dès 2010, cotisations temporaires d'assainissement de l'employeur (1%) et des employés (1%) avec effet au 01.07.2010, prélèvements prévus jusqu'à l'atteinte du degré de couverture de 80%. Recapitalisation par la ville de Sion de CHF 3.5 mios par année durant 5 ans, et ceci dès 2009. Une réflexion globale sur le futur de la Caisse est en cours.	Projet en cours d'élaboration	Capitalisation partielle
FPTPG	GE	Transports genevois	Capitalisation partielle	52.8%	58.9%	Le comité de fondation prépare une série de mesures à prendre en 2012, comme l'introduction de nouvelles tables techniques (LPP 2010) ou encore une baisse du taux technique de 4.5 à 3.5%. Après avoir fixé le financement de ces mesures, un nouveau plan de prévoyance, qui pourrait entrer en vigueur au 01.01.2014, sera élaboré.	Projet en cours d'élaboration	Capitalisation partielle
FRED	JU	Ville de Delémont	Capitalisation complète	100%	90.2%	Abaissement à 2% (4% précédemment) du taux d'intérêt pour les avoirs de prévoyance des assurés actifs. Cotisations d'assainissement de 1.25% de la somme des salaires cotisants (employeur 0.75% et employé 0.5%). Dès le 01.01.2012, abaissement du taux technique de 4 à 3.5% et passage aux bases techniques LPP2010.	Projet en cours d'élaboration	Capitalisation complète
PREV.ne	NE	Fonction publique NE	Capitalisation partielle	85%		En 2010 et 2011, cotisations d'assainissement de 1.2% (employeurs 1% et employés 0.2%). Des mesures d'assainissement et de recapitalisation ont été proposées par une Commission de négociations (employeurs/employés), pour une entrée en vigueur au 01.01.2014 : réduction de l'espérance de rendement de la fortune de 4.5 à 4%, abaissement du taux d'intérêt technique de 4 à 3.5%, relèvement de l'âge de la retraite de 62 à 64 ans, augmentation des cotisations de 2.5%, restriction de l'indexation des rentes et constitution par les employeurs d'une réserve de fluctuations de valeur (RFV) initiale de CHF 270 mios et d'une couverture supplémentaire de CHF 60 mios.	Projet en cours d'élaboration	Capitalisation partielle
PVK	BE	Ville de Berne	Capitalisation complète	100%	93%	Le parlement de la ville de Berne a approuvé une révision complète de la Caisse, qui entrera en vigueur au 01.01.2013. Cette révision prévoit notamment une augmentation de la durée d'assurance de 36 à 38 ans ainsi qu'une réduction des prestations lors d'une retraite anticipée. La PVK continuera à bénéficier de la garantie de la ville de Berne et sera gérée selon le système de la capitalisation partielle.	En vigueur au 01.01.2013	Capitalisation partielle
Comunitas	BE	Comunitas	Capitalisation complète	100%	86.8%	Abaissement du taux technique de 4 à 3.5% dès le 01.01.2009 et constitution d'une provision pour un abaissement à 3% en 2015. Renoncement à une adaptation des rentes au renchérissement. Abaissement du taux d'intérêt pour les avoirs de vieillesse des assurés actifs au taux d'intérêt minimum LPP pour les années 2009, 2010 et 2011 et rémunération nulle en 2012. Réduction progressive du taux de conversion de 6.8% à 6.4% en 2015.	-	-
Previs	BE	Previs	Capitalisation complète	100%	87.4%	Augmentation de l'âge de la retraite de 63 à 65 ans dès le 01.01.2011. Diminution du taux de conversion en primauté des cotisations à 7% pour 2012 et 6% dès 2013. Suppression de la primauté des cotisations au 31.12.2014. Abaissement du taux d'intérêt techique de 4 à 3.5% au 01.01.2015. Adaptation de l'intérêt de projection de l'avoir de vieillesse en primauté des cotisations dès le 01.01.2012, qui correspondra au taux d'intérêt minimum LPP (au lieu d'un taux fixé à 3.5% jusqu'à fin 2010).	-	-
Profelia	VD	Profelia	Capitalisation complète	100%	88.7%	Pour les caisses autonomes dont la situation de découvert résulte essentiellement de l'adhésion en 2010 (caisses issues de l'ASCOOP), les mesures suivantes ont été prises : entrée à un degré de couverture minimum à 90% avec versement des employeurs si nécessaire et cotisations d'assainissement totales de 4%.	-	-
Symova	BE	Symova	Capitalisation complète	100%		Introduction au 01.01.2013 d'un taux de conversion splitté. Le taux de la partie surobligatoire de l'avoir de vieillesse baissera à 6.22% pour les hommes à l'âge de 65 ans et 6.44% pour les femmes à l'âge de 64 ans. Pour le domaine obligatoire de la LPP, 6.8% seront versés. Le taux de conversion LPP techniquement trop élevé sera financé par une contribution supplémentaire des employeurs et des employés. Le taux d'intérêt technique sera progressivement réduit dans les années à venir.	-	-

# Détails des mesures structurelles et d'assainissement des caisses de pensions publiques (état au 20.09.2012)

En Suisse alle	eman	de	Système de financement actuel		couv. au 2.2011 %	Explications des mesures d'assainisement ou des projets à venir	Etat législatif	Système de financement décidé ou projeté
АРК	AG	Canton d'Aarau	Capitalisation complète	100%	92.4%	Recapitalisation complète de la caisse au 01.01.2008 (environ CHF 1.5 milliard). La caisse passe au système de la capitalisation (plus de garantie publique) et à la primauté des cotisations. Abaissement du taux technique de 4 à 3.5%. Modification du plan de prévoyance : durée de cotisation complète sur 40 ans (droit à la retraite à 65 ans). Redéfinition de la déduction de coordination et de la compensation du renchérissement. Nouvelles bases techniques (VZ2010) prévues pour 2013.	En vigueur	Capitalisation complète
BLPK	BL	Canton Bâle-Campagne	Capitalisation partielle	100%	76.8%	Après une période de consultation, le projet de réforme de la Caisse de pensions de Bâle-Campagne s'apprête à passer devant le Grand Conseil. Ce projet prévoit un relèvement de l'âge de la retraite de 64 à 65 ans, l'augmentation des cotisations, le passage à la primauté des cotisations, la limitation de l'adaptation des rentes au renchérissement, une baisse du taux d'intérêt technique et un changement de tables actuarielles. Le gouvernement de Bâle-Campagne se prononce également pour un passage au système de capitalisation intégrale. Le coût de cet assainissement serait d'environ CHF 2.3 milliards, dont près d'un milliard supporté par le canton. Le reste devra être pris en charge par les quelques 240 autres institutions affiliées à la BLPK, dont les communes. Les coûts de l'assainissement ne devront pas être payés en une fois mais amortis sur une période de 40 ans.	Consultation terminée. Projet au Grand Conseil	Capitalisation complète
BVK	ZH	Canton de Zurich	Capitalisation complète	100%	83.4%	Le plan d'assainissement décidé par le canton comprend d'une part le versement unique d'un montant de CHF 2 milliards et d'autre part, la révision des statuts qui entrera en vigueur au 01.01.2013, avec notamment les mesures suivantes : l'introduction de contributions d'assainissement échelonnées pour les employeurs et les employés ainsi que l'augmentation des contributions ordinaires. Du côté des prestations, sont prévues une rémunération minimale temporaire des avoirs d'épargne et une diminution du taux technique de 4 à 3.25%. Ceci s'accompagnera d'une baisse de taux de conversion.	En vigueur au 01.01.2013	Capitalisation complète
KPG	GR	Canton des Grisons	Capitalisation complète	100%	98%	La révision de la loi sur la Caisse de pensions des Grisons est en consultation. Le gouvernement souhaite une capitalisation complète. Il déconseille la capitalisation partielle car la caisse a concentré ces dernières années tous ses efforts en direction d'une capitalisation complète. Le passage à l'autonomie de la caisse ainsi que la suppression de la garantie de l'Etat sont également prévues.	Projet en consultation	Capitalisation complète
LUPK	LU	Canton de Lucerne	Capitalisation complète	100%	96.1%	En 2010 : acceptation d'un plan d'assainissement avec les mesures suivantes : relèvement de l'âge de la retraite de 62 à 63 ans, diminution du taux d'intérêt technique et des taux de conversion ainsi que l'instauration de contributions d'assainissement (0.5% employés et 1% employeurs) jusqu'à ce que le degré de couverture atteigne 100%. Nouvelles tables techniques (VZ 2010) en 2011.	En vigueur	Capitalisation complète
PKBS	BS	Canton Bâle-Ville	Capitalisation complète	100%	96.0%	Recapitalisation complète de la caisse au 01.01.2008 (CHF 1.38 milliard) qui passe au système financier de la capitalisation. Nouvelles mesures d'assainissement et versement par l'Etat-employeur d'un montant de CHF 795 mios au 31.12.2010. L'Etat participe à l'amortissement de ce fond à hauteur de 50%, le solde est à la charge des pensionnés et employés. Ces derniers devront amortir leur part dans les 12 ans et passeront par une augmentation des cotisations de 1.6 points dès janvier 2011. Limitation de l'indexation des rentes du côté des pensionnés. Un 3e train de mesures est actuellement en discussion, soit une baisse du taux technique et un changement de primauté. Nouvelles bases techniques (VZ 2010) prévues dès 2013.	Projet en cours d'élaboration	Capitalisation complète
PK Nidwald	NW	Canton de Nidwald	Capitalisation complète	100%	86.1%	Baisse progressive du taux de conversion à l'âge de retraite de 65 ans, de 6.8% en 2009 à 6.4% dès 2015. Dès 2010, introduction de cotisations d'assainissement employeurs/employés de 1% chacun. Dès 2012, baisse du taux d'intérêt technique de 3.5 à 3% et nouvelles tables techniques (VZ 2010). Suppression du renchérissement des rente en cas de sous-couverture. La révision totale de la loi sur la Caisse de pensions est en préparation pour une entrée en vigueur au 01.01.2014. Celle-ci concernera notamment une révision du taux de conversion et des cotisations. L'objectif d'une capitalisation complète est également visée.	Projet en cours d'élaboration	Capitalisation complète
PKSH	SH	Canton de Schaffhouse	Capitalisation complète	100%	93.1%	En 2005, augmentation du taux de cotisation et suppression du renchérissement des rentes. Introduction au 01.01.2009 d'une contribution d'assainissement de 1% part employé et 1,5% part employeur. Mise en consultation début 2012 de la nouvelle loi sur la Caisse de pensions, dans laquelle les deux systèmes de financement sont proposés. La variante principale, soutenue par le gouvernement, est la capitalisation complète.	Projet en cours d'élaboration	Capitalisation complète
PKSO	so	Canton de Soleure	Capitalisation complète	100%	70.8%	Le taux technique a baissé 4 à 3.5% en 2010. La révision partielle des statuts est entrée en vigueur au 01.01.2012, avec pour principale mesure une baisse progressive du taux de conversion à l'âge de retraite de 65 ans, 6.74% aujourd'hui et 6.14% dès 2016. Nouvelles bases techniques (VZ2010) au 01.01.2012. Concernant le système de financement (capitalisation partielle ou complète), un projet de loi sera soumis au parlement d'ici l'automne. Le choix d'une ou l'autre variante n'a pas encore été tranché, mais l'exécutif du canton privilégie une capitalisation intégrale.	Projet en cours d'élaboration	Capitalisation complète
PKTG	TG	Canton de Thurgovie	Capitalisation complète	100%	94.5%	Recapitalisation en 2006 et passage à la primauté des cotisations. Entrée en vigueur au 01.01.2012 du nouveau règlement avec les modifications suivantes : âge flexible de départ à la retraite entre 58 et 68 ans, réduction du taux de conversion de 6.8 à 6.21% à l'âge terme de 63 ans et augmentation des cotisations employeurs/employés. Une baisse du taux d'intérêt technique de 4 à 3% est également prévue pour le début de l'année 2014. La révision de l'ordonnance sur la Caisse de pensions est également en préparation, le gouvernement devra dans ce cadre-là faire un choix quant au système de financement futur (capitalisation complète ou partielle).	Projet en cours d'élaboration	Capitalisation partielle ou complète
PKUR	UR	Canton d'Uri	Capitalisation complète	100%	96.8%	En 2011, les rentiers n'ont à nouveau pas perçu de compensation au renchérissement, une contribution d'assainissement de 4% a été prélevée et les avoirs de vieillesse ont été rémunérés à 0.25% de moins que le taux minimal LPP. En 2012, les contributions d'assainissement en vigueur depuis plusieurs années augmenteront de 4% (répartition paritaire), les contributions au renchérissement seront supprimées et l'avoir de vieillesse ne sera plus rémunéré qu'à 1.25%. Dans les prochains mois, des propositions en vue d'adapter la structure de la Caisse aux lois fédérales seront faites, ceci en vue d'une entrée en vigueur au 01.01.2014 de la révision de la loi sur la Caisse de pensions d'Uri.	Projet en cours d'élaboration	Capitalisation complète
PK Zug	ZG	Canton de Zoug	Capitalisation complète	100%	92.1%	Le révision de la loi sur la Caisse de pension du canton de Zoug prévoit une gestion de la caisse selon le système de la capitalisation partielle. Une prime de répartition (financée par les employeurs) doit permettre à moyen ou long terme d'atteindre un taux de couverture de 100% et de constituer une réserve de fluctuation de valeur suffisante. Cette révision prévoit également une baisse du taux technique et du taux de conversion, un nouvel échelonnement des cotisations d'épargne ainsi que l'extension de la période de départ à la retraite (58-70 ans). Un fonds de renchérissement financé par les employeurs sera également créé.	Projet en consultation	Capitalisation partielle
	SG	Canton de St-Gall	Capitalisation complète Capitalisation	100%	90.9%	Un projet de révision de la loi sur les Caisses d'assurance a été adopté par le gouvernement st-gallois et transmis au Grand Conseil. Dès 2014, les deux caisses devraient fusionner et devenir autonomes. Le système de financement sera la capitalisation complète. Le gouvernement estime le découvert des caisses à environ CHF 270 mios d'ici à la fin 2013. Ce montant devrait être porté à l'actif du compte d'investissement et amorti sur 40 ans. Le coût total pour le canton (amortissements et	Consultation terminée. Projet au	Capitalisation complète
	SG	Canton de St-Gall Enseignants St-gallois	complète	100%	90.9%	devraient fusionner et devenir autonomes. Le système de financement sera la capitalisation compiète. Le gouvernement estime le découvert des caisses à environ CHF	terminée.	

# Vue synoptique des mesures d'assainissement des caisses de pensions publiques romandes analysées et de quelques autres exemples suisses allemands

Situation jusqu	au 20	.09.2012	Degré de couv. au 31.12.2011	Objectif du degré de couverture	Recapitalisation	Cotisations d'assainissement	Passage en prim. des cotisations	Suppression de la garantie publique	Augm. de la durée de cotisation	Augmentation du taux de cotisation	Limitation du renchérissement	Diminution de prestations	Baisse du taux technique	Autres révisions envisagées
APK	AG	Canton d'Aarau	92.4%	100%	Х		Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	R
BLPK	BL	Canton Bâle-Campagne	76.8%	100%	R		R	R	R	R	R		R	R
BVK	ZH	Canton de Zurich	83.4%	100%	Х	Х				Х		Х	Х	
CACEB	BE	Enseignants bernois	78.8%	100%	R	Х	R				Χ	Χ	Χ	
CAP	GE	Ville de Genève & SIG	77.9%	80%					R					
CEH	GE	Etablis. publ. médicaux	67%	63.2%					R	Χ		R	R	F
CIA	GE	Canton de Genève	53.2%	50%	R				R	Χ	Χ	R	R	F
CIP	VD	Communes vaudoises	67.2%	70%										R
Comunitas	BE	Comunitas	86.8%	100%							Χ	Χ	Χ	
CP	GE	Police et prison GE	101.9%	100%									Χ	R
СРВ	BE	Canton de Berne	86.1%	100%	R		R			Х	Х		Х	
CPCL	VD	Ville de Lausanne	55.2%	60.8%	Х	Х				Х	Х	Х	Х	R
CPDS	TI	Canton du Tessin	62.7%	80%	R	Х	R			Х	R		R	
CPEV	VD	Etat de Vaud	62.3%	68%							Х			R
CPJU	JU	Canton de Jura	59.3%	90%	R	R	R				R		R	R
СРМ	VS	Ville de Monthey	60.2%	70%										R
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	76.7%	70%						Х	Х		Х	
CPVAL	VS	Etat du Valais	65.4%	80%	Х	Х	Х				Х		Х	
СРУВ	FR	Ville de Bulle	89.6%	80%										R
CPVF	FR	Ville de Fribourg	47.2%	70%	R	Х			R		Х	Х	R	R
CPVS	VS	Ville de Sion	68.5%	80%	Х	Х				Х	Х	Х		R
FPTPG	GE	Transports genevois	58.9%	52.8%									R	R
FRED	JU	Ville de Delémont	90.2%	100%		Х							Х	R
KPG	GR	Canton des Grisons	98.0%	100%				R						R
LUPK	LU	Canton de Lucerne	96.1%	100%		Х			Х				Х	
PKBS	BS	Canton de Bâle-Ville	96.0%	100%	Х		R			Х	Х		R	R
PK Nidwald	NW	Canton de Nidwald	86.1%	100%		Х				R	Х		Х	R
PKSH	SH	Canton de Schaffhouse	93.1%	100%		Х				Х	Х			R
PKSO	SO	Canton de Soleure	70.8%	100%									Х	R
PKTG	TG	Canton de Thurgovie	94.5%	100%						Х			R	R
PKUR	UR	Canton d'Uri	96.8%	100%		Х					Χ			R
PK Zug	ZG	Canton de Zoug	92.1%	100%									R	R
PREV.ne	NE	Fonction publique NE	55.7%	85%	R	Х			R	R	R		R	
PREVIS	BE	Previs	87.4%	100%					Х				Х	
Profelia	VD	Profelia	88.7%	100%		Х								
PVK	BE	Ville de Berne	93.0%	100%					Х			Х		R
Symova	BE	Symova	94.4%	100%						R			R	
VKStP	Canton de St-Gall		90.9%	100%										R
KLVK	SG	Enseignants St-gallois	92.5%	100%										R

R = mesure en cours de réflexion

F = fusion projetée

X = mesure adoptée

# Mesures de recapitalisation des caisses de pensions publiques (état au 20.09.2012)

Année		Caisse	Canton	Montant en CHF	Mécanisme	Commentaires	Degré de couverture avant recapitalisation	Degré de couverture après recapitalisation
Projet <sup>a)</sup>	CPJU	Canton du Jura	JU	74 millions	Mécanisme financier de versement-prêt + Recapitalisation par un transfert de fonds	L'apport de recapitalisation de l'Etat devrait se monter à CHF 40 millions et prendra la forme d'un versement à la CPJU, immédiatement réemprunté par l'Etat à des conditions encore à déterminer.  Le solde du montant de la recapitalisation serait apporté sous forme de liquidités par les autres employeurs affilés.	59.3% (au 31.12.2011)	-
Projet <sup>b)</sup>	CPB et CACEB	Caisse de pensions bernoise et Caisse d'assurance des enseignants bernois	BE	env. 2.8 milliards (état 31.12.2011)	Reconnaissance de dette avec rémunération	Le projet de la nouvelle loi cantonale sur les caisses de pensions (LCP) est actuellement en consultation. Afin de résorber l'actuel découvert des caisses, ce projet prévoit une reconnaissance de dette du canton vis à-vis des deux caisses, à hauteur du découvert constaté. Cette reconnaissance de dette serait rémunérée au taux d'intérêt moyen de la dette de trésorerie à moyen et long terme du canton (actuellement 2.5%) et devrait être amortie dans un délai de 40 ans. A la fin 2011, le total de la reconnaissance de dette pour la CPB et la CACEB se serait monté à environ CHF 2.8 milliards.	CPB: 86.1% CACEB: 78.8% (au 31.12.2011)	-
Projet <sup>c)</sup>	CPCL	Ville de Lausanne	VD	220 millions	Mécanisme financier de versement-prêt + Recapitalisation par un transfert de fonds	L'apport de recapitalisation de la ville de Lausanne se montera à CHF 182.5 millions et prendra la forme d'un versement à la CPCL, immédiatement réemprunté par la ville de Lausanne pour une durée de 40 ans au taux de 3.5% (nouveau taux technique de la CPCL dès 2013).  Le solde du montant de la recapitalisation sera apporté sous forme de liquidités par les organismes affilés.	55.2% (au 31.12.2011)	-
2009	CPCL	Ville de Lausanne	VD	350 millions	Apports divers d'actifs +  Mécanisme financier de versement-prêt +  Recapitalisation par un transfert de fonds	La part de la recapitalisation financée par la ville de Lausanne (CHF 288 millions) a été effectuée en trois volets distincts:  - un apport d'immeubles et de terrains du patrimoine administratif de la ville de Lausanne, d'une valeur de 47 millions de francs  - un apport d'actifs et passifs provenant de la liquidation de la société coopérative Colosa pour 97 millions de francs - un apport en espèce de CHF 144 millions par la ville de Lausanne. La CPCL lui a immédiatement reprêté cette somme pour une durée de 30 ans moyennant le paiement d'intérêts à hauteur de 4% par an.  Les 62 millions restant ont été apportés au comptant par les Organismes affiliés.	38.80%	55.1%
2012	BVK	Canton de Zurich	ZH	2 milliards	Recapitalisation par un transfert de fonds	Le canton va contribuer à l'assainissement de sa caisse de pensions par une contribution extraordinaire sous forme d'une prime unique de CHF 2 milliards.	83.4% (au 31.12.2011)	-
2012	CPVAL	Etat du Valais	VS	450 millions	Mécanisme financier de versement-prêt	La deuxième phase de la recapitalisation complémentaire financée par l'Etat a été arrêté au montant de CHF 450 millions. Le mode de financement est quasiment identique à celui de la première phase de recapitalisation, la somme reçue sera placée par la caisse auprès de l'Etat du Valais contre paiement d'un intérêt correspondant au taux technique (3.5% en 2012). L'élément nouveau de cette deuxième phase devrait résider dans l'introduction d'une clause d'amortissement annuel et linéaire de 2.5% sur 40 ans.	65.4% (au 31.12.2011)	76.9% (en janvier 2012)
2010	CPVAL	Etat du Valais	VS	310 millions	Mécanisme financier de versement-prêt	Première phase de la recapitalisation complémentaire et injection par l'Etat du Valais d'un montant de CHF 310 millions. Ce montant est ensuite placé par la caisse auprès de l'Etat du Valais contre paiement d'un intérêt correspondant au taux technique.	62.80%	69.4%
2010	PKBS	Canton Bâle-Ville	BS	795 millions	Recapitalisation par un transfert de fonds	Versement par l'Etat d'un montant de 795 millions de francs. La moitié est mise à la charge des pensionnés et des assurés. Ces derniers devront amortir leur part dans les 12 ans, via une augmentation de leurs cotisations.	91.10%	99.5%
2008	PKBS	Canton Bâle-Ville	BS	1.38 milliard	Recapitalisation par un transfert de fonds	Recapitalisation complète de la caisse. Le montant de la recapitalisation doit être amorti sur maximum 30 ans, via un fonds d'amortissement interne. L'Etat participe à l'amortissement de ce fonds à hauteur de 50%, le solde est à la charge des assurés et des pensionnés (via la limitation de l'indexation des rentes pour ces derniers).	81.60%	85.7%
2009 - 2013	CPVS	Ville de Sion	VS	17.5 millions	Recapitalisation par un transfert de fonds	Injection directe de la Ville de Sion d'un montant de CHF 3.5 millions par année, sur une durée de cinq ans, et ceci dès 2009.	64.9% (au 31.12.2008)	68.5% (au 31.12.2011)

# Mesures de recapitalisation des caisses de pensions publiques (état au 20.09.2012)

Année		Caisse	Canton	Montant en CHF	Mécanisme	Commentaires	Degré de couverture avant recapitalisation	Degré de couverture après recapitalisation
2008	APK	Canton d'Argovie	AG	1.726 milliard	Recapitalisation par un transfert de fonds	Début 2008, recapitalisation de CHF 1.726 milliard, dont CHF 226 mios pour augmenter la RFV à 15%.  - Canton: CHF 1'044 mios, via notamment la vente partielle de ses participations suivantes: Aargauische Kantonalbank, AEW Energie AG, Axpo Holding AG.  - Communes: CHF 228 mios: certaines pourront acquitter leur dû, les autres devront le faire via refinancement.  - Les institutions de droit public (Aargauische Kantonalbank, Aargauisches Versicheruingsamt et Sozialversicherungsanstalt): CHF 372 mios, qui devront exclusivement compter sur leurs propres moyens financiers.  - Les organisations avec participation des pouvoirs publics: CHF 82 mios, qui contribueront directement au financement.	90.0%	92.9%
2007	CPPEV	Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais	VS	264 millions	Recapitalisation par un transfert de fonds	Injection directe de l'Etat. Paiements effectués de manière échelonnée sur une année.	61.6%	75.4%
2007	CRPE	Caisse de retraite du personnel enseignant du Valais	VS	341 millions	Recapitalisation par un transfert de fonds	Injection directe de l'Etat. Paiements effectués de manière échelonnée sur une année.	43.8%	72.0%
2005-2006	CPVF	Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg	FR	30.6 millions	Recapitalisation par un transfert de fonds + Apports divers d'actifs	Début 2005, injection de la commune de Fribourg de 4 mios de francs.  Début 2006, injection de la commune de Fribourg de CHF 26.6 mios:  - Transfert à la CPVF des parts de propriété de l'immeuble APO de Sémiramis détenues par la Commune.  - Emprunt de la commune de Fribourg de CHF 10,26 mios de francs qui seront en partie amortis par la vente de terrains communaux.  - Le solde sera supporté par les autres employeurs cotisant à l'institution (Services industriels, Bourgeoisie, Caisse d'Epargne de la Ville).	31.4%	51.9%

a) Projet en consultation

b) Projet en consultation

c) Projet devant le Conseil communal

#### Effectifs des caisses

			Е	Effectif total			Actifs		Pensio	onnés (rentiers)			port
			2011	2010	Evol. en %	2011	2010	Evol. en %	2011	2010	Evol. en %	2011	2010
CACEB	BE	Enseignants bernois	22'761	22'483	1.2%	16'377	16'209	1.0%	6'384	6'274	1.8%	2.57	2.58
CAP	GE	Ville de Genève & SIG	11'414	11'034	3.4%	7'087	6'788	4.4%	4'327	4'246	1.9%	1.64	1.60
СЕН	GE	Etablis. publ. médicaux	21'734	21'234	2.4%	15'533	15'330	1.3%	6'201	5'904	5.0%	2.50	2.60
CIA	GE	Canton de Genève	44'084	42'613	3.5%	28'419	27'500	3.3%	15'665	15'113	3.7%	1.81	1.82
CIP	VD	Communes vaudoises	15'443	14'615	5.7%	10'549	9'941	6.1%	4'894	4'674	4.7%	2.16	2.13
СР	GE	Police et prison GE	2'457	2'353	4.4%	1'470	1'370	7.3%	987	983	0.4%	1.49	1.39
СРВ	BE	Canton de Berne	45'759	45'210	1.2%	33'686	33'534	0.5%	12'073	11'676	3.4%	2.79	2.87
CPCL	VD	Ville de Lausanne	10'556	10'415	1.4%	6'449	6'339	1.7%	4'107	4'076	0.8%	1.57	1.56
CPDS	TI	Canton du Tessin	21'073	20'540	2.6%	14'365	14'097	1.9%	6'708	6'443	4.1%	2.14	2.19
CPEV	VD	Etat de Vaud	46'128	45'079	2.3%	31'613	30'995	2.0%	14'515	14'084	3.1%	2.18	2.20
CPJU	JU	Canton de Jura	8'709	8'513	2.3%	6'368	6'255	1.8%	2'341	2'258	3.7%	2.72	2.77
СРМ	VS	Ville de Monthey	475	466	1.9%	337	333	1.2%	138	133	3.8%	2.44	2.50
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	21'956	20'996	4.6%	17'619	16'907	4.2%	4'337	4'089	6.1%	4.06	4.13
CPVAL	VS	Etat du Valais	15'024	14'605	2.9%	10'554	10'437	1.1%	4'470	4'168	7.2%	2.36	2.50
СРУВ	FR	Ville de Bulle	583	535	9.0%	429	381	12.6%	154	154	0.0%	2.79	2.47
CPVF	FR	Ville de Fribourg	882	870	1.4%	561	560	0.2%	321	310	3.5%	1.75	1.81
CPVS	VS	Ville de Sion	1'292	1'259	2.6%	859	841	2.1%	433	418	3.6%	1.98	2.01
FPTPG	GE	Transports genevois	2'646	2'583	2.4%	1'747	1'697	2.9%	899	886	1.5%	1.94	1.92
FRED	JU	Ville de Delémont	377	372	1.3%	266	262	1.5%	111	110	0.9%	2.40	2.38
PREV.ne	NE	Fonction publique NE	24'851	24'492	1.5%	17'380	17'168	1.2%	7'471	7'324	2.0%	2.33	2.34
PVK	BE	Ville de Berne	7'914	7'835	1.0%	5'145	5'076	1.4%	2'769	2'759	0.4%	1.86	1.84
Comunitas	BE	Comunitas	15'594	15'453	0.9%	13'103	13'117	-0.1%	2'491	2'336	6.6%	5.26	5.62
Previs	BE	Previs	21'131	20'366	3.8%	16'686	16'275	2.5%	4'445	4'091	8.7%	3.75	3.98
Profelia	VD	Profelia	2'823	2'062	36.9%	2'076	1'368	51.8%	747	694	7.6%	2.78	1.97
Symova	BE	Symova	10'057	9'997	0.6%	6'585	6'508	1.2%	3'472	3'489	-0.5%	1.90	1.87
TOTAL / MOYEN	INE		375'723	365'980	2.7%	265'263	259'288	2.3%	110'460	106'692	3.5%	2.45	2.44

#### Prestations au 31.12.2011

				Rente n	naximale		Calcul de	s prestations assurées	Notes							
			Primauté	Age	Années cotisation	Taux de rente (par année d'ass.)	Taux de rente maximal	Retraite anticipée (réduction par année d'assurance)								
CACEB	BE	Enseignants bernois	Prestations	65	40	1.625%	65%	Facteur de réduction dépendant du nombre d'années d'anticipation								
CAP	GE	Ville de Genève & SIG	Prestations	58	35	2.000%	70%	5.0%								
CEH	GE	Etablis. publ. médicaux	Prestations	60	37.5	2.000%	75%	Réduction de 2% pour chaque année d'anticipation avant 60 ans.  Pour un âge de retraite après l'âge de 60 ans, le taux de pension est augmenté de 3% pour chaque année de prorogation.								
CIA	GE	Canton de Genève	Prestations	62	38	1.974%	75%	Pour les retraites avant 62 ans, le taux de pension est réduit de 3% pour chaque année d'anticipation.								
CIP	VD	Communes vaudoises	Prestations	58	36	1.667%	60%	5.0%								
СР	GE	Police et prison GE	Prestations	58	35	2.143%	75%	Aucune indication au sujet du droit à la retraite anticipée								
СРВ	BE	Canton de Berne	Prestations	63	38	1.711%	65%	Facteur de réduction dépendant du nombre d'années d'anticipation	1							
CPCL	VD	Ville de Lausanne	Prestations	A : 65 B : 60	A:48 B:43	A et B : 1.5%	A : 67.5% B : 64.5%	Réduction de 1.5% pour chaque année d'anticipation, max. 7.5%	2							
CPDS	TI	Canton du Tessin	Prestations	60	40	1.500%	60%	4.8%								
CPEV	VD	Etat de Vaud	Prestations	60	37.5	1.600%	60%	Si la retraite est avant l'âge terme sans compter 37.5 années d'assurance : 5%. Si l'assuré prend sa retraite avant l'âge minimum : 6%. Le cas échéant, cette réduction est cumulée avec le premier taux.								
CPJU	JU	Canton de Jura	Prestations	62	40	1.500%	60%	Facteur de réduction dépendant du nombre d'années d'anticipation								
CPM	VS	Ville de Monthey	Prestations	62	37	1.351%	50%	7.5%								
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	Prestations	60	37.5	1.600%	60%	Possiblités de retraite partielle (> 50% d'activité). Aucune indication au sujet du droit à la retraite anticipée								
CPVAL	VS	Etat du Valais	Prestations	A: 60 B: 62	A: 37.5 B: 40.0	A: 1.6 % (cat. 2 et 5) B: 1.5 % (cat. 1 et 4)	60%	6.0%								
CPVB	FR	Ville de Bulle	Prestations	65	44	1.600%	70.4%	Facteur de réduction dépendant du nombre d'années d'anticipation								
CPVF	FR	Ville de Fribourg	Prestations	62	37.5	1.600%	60%	4.8%								
CPVS	VS	Ville de Sion	Prestations	A : 62 B : 58	A: 44 B : 40	A: 1.5% B: 1.8%	A : 66% B : 72%	5.0%								
FPTPG	GE	Transports genevois	Prestations	63	40	1.875%	75%	Réduction du taux de rente de 2.0% en moyenne par année d'anticipation								
FRED	JU	Ville de Delémont	Prestations	65	40	1.300%	52%	1.3%								
PREV.ne	NE	Fonction publique NE	Prestations	62	42	1.351%	56.75%	4.8%	3							
PVK	BE	Ville de Berne	Prestations + cotisations	63	36	1.700%	61.2%	5.4%								
Comunitas	BE	Comunitas	Cotisations	65	40	<ul> <li>▶ Rente de vieillesse : fixée en fonction de l'avoir de vieillesse disponible pour la personne assurée lorsqu'elle atteint l'âge de la retraite et du taux de conversion en vigueur à ce moment.</li> <li>▶ Les taux de conversion actuellement en vigueur pour les différents âges de la retraite figurent en annexe des Statuts. Les taux de conversion sont adaptés en fonction des changements de circonstances et ne sont pas garantis.</li> </ul>										
Previs	BE	Previs	Prestations + cotisations	65	40	<ul> <li>Les taux de conversion actuellement en vigueur pour les différents âges de la retraite figurent en annexe des Statuts. Les taux de conversion sont adaptés en fonction des changements de circonstances et ne sont pas garantis.</li> <li>▶ Primauté de prestations:         <ul> <li>■ Rente de vieillesse : Plan 55 = 55%; Plan 60 = 60% du salaire donnant droit à une rente</li> <li>■ Retraite anticipée : réduction de 0.7 % par mois d'anticipation</li> </ul> </li> </ul>										

#### Prestations au 31.12.2011

				Rente n	naximale		Calcul des	prestations assurées	Notes		
			Primauté	Age	Années cotisation	Taux de rente (par année d'ass.)	Taux de rente maximal	Retraite anticipée (réduction par année d'assurance)			
Profelia	VD	Profelia	Cotisations	65	40	taux de conversion mentionnés	s en annexe du règlement de pré estations de vieillesse sont calcu	sse acquis lors de l'entrée en jouissance, converti en rente à l'aide des evoyance, en vigueur au moment de la conversion. lées à l'aide des taux de conversion définis en annexe du règlement de noment-là.			
Symova	BE	Symova	Cotisations	65	<ul> <li>Rente de vieillesse : dépend de l'avoir d'épargne dont dispose la personne assurée au moment de la retraite et du taux de conversion en vigueur pour l'âge de la retraite correspondant.</li> <li>Les taux de conversion valables pour les différents âges de retraite sont indiqués à l'annexe 2 du règlement de prévoyance. Le taux de conversion tient compte des hypothèses actuarielles qui servent de base au calcul du montant de la rente à partir d'un avoir d'épargne donné.</li> </ul>						

#### Notes

- 1:60 ans, rente maximale pour la police
- 2 : catégorie B : policiers, pompiers et ambulanciers
- 3 : Ne tient pas compte d'éventuelles dispositions transitoires et dispositions particulières en faveur de certaines catégories d'assurés.

# Financement au 31.12.2011

			C	Cotisations en %	(a)		Déduction de coord. 2011		7
			Employé*	Employeur*	Total*	Salaire assuré	Méthode de calcul	Montant	Notes
CACEB	BE	Enseignants bernois	9.45	11.55	21.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	6% du traitement annuel déterminant (+) montant fixe de 24'372	-	
CAP	GE	Ville de Genève & SIG	8.00	16.00	24.00	Salaire de base (-) 25 % ((+) réduction si degré d'activité < 100%)	au minimum à 25 % du salaire de base, au maximum la rente de vieillesse complète maximum AVS	-	
CEH	GE	Etablis. publ. médicaux	7.67	15.33	23.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	40% du traitement déterminant, au max. 29'700	-	1
CIA	GE	Canton de Genève	8.33	16.67	25.00	Cat. 1: Salaire annuel déterminant (-) déd. coord. proport. au taux d'activité Cat. 2: Salaire mensuel déterminant (-) déd. coord. = 7/8 de rente mens. max. AVS	44.5 % du traitement déterminant, au max. 29'700 et en proportion du taux d'activité	-	2, 3
CIP	VD	Communes vaudoises	9.00 8.00	15.00 16.00	24.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	100 % de la rente AVS minimum complète.	13'920	
СР	GE	Police et prison GE	11.00	22.00	33.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	53 % de la rente simple maximale AVS	14'755	Ī
СРВ	BE	Canton de Berne	9.20	11.80	21.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	6% du traitement annuel déterminant (+) montant fixe de 24'372	-	
CPCL	VD	Ville de Lausanne	A: 9.00 B: 11.5	A: 17.00 B: 22.50	A: 26.00 B: 34.00	Salaire annuel déterminant (y.c. alloc. de renchérissement) (-) déduction de coordination	2/3 de la rente maximale de vieillesse fixée par l'AVS	18'560	4
CPDS	TI	Canton du Tessin	10.50	11.60	22.10	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	2/3 de la rente maximale de vieillesse fixée par l'AVS	18'560	Ī
CPEV	VD	Etat de Vaud	9.00	15.00	24.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Moitié de la rente AVS max. (+) 8.5 % du salaire annuel brut	-	
CPJU	JU	Canton de Jura	10.10	12.90	23.00	Il est égal aux 85 % du traitement annuel réduits d'un montant de coordination	2/3 de la rente simple maximale AVS	18'560	
СРМ	VS	Ville de Monthey	7.50	13.80	21.30	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Montant annuel de la rente de vieillesse simple complète minimale de l'AVS	13'920	
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	8.00	11.50	19.50	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	90 % de la rente simple maximale de vieillesse de l'AVS	25'056	5
CPVAL	VS	Etat du Valais	Cat. 1: 8.80 Cat. 2: 9.80 Cat. 4: 8.40 Cat. 5: 9.40	Cat. 1: 11.70 Cat. 2: 13.30 Cat. 4: 11.10 Cat. 5: 12.70	Cat. 1: 20.50 Cat. 2: 23.10 Cat. 4: 19.50 Cat. 5: 22.10	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	15% du traitement déterminant	-	
СРУВ	FR	Ville de Bulle	8.80	13.20	22.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	7/8 de la rente maximale de l'AVS, au minimum de 25'320	-	
CPVF	FR	Ville de Fribourg	7.70	15.30	23.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	40% du salaire déterminant régulier AVS servant au calcul du traitement assuré. Ce montant ne peut toutefois pas dépasser la rente simple maximale AVS	-	
CPVS	VS	Ville de Sion	Cat. A: 9.50 Cat. B: 11.50	Cat. A: 14.00 Cat. B: 18.00	Cat. A: 23.50 Cat. B: 29.50	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	2/3 de la rente simple complète maximale de l'AVS	18'560	6
FPTPG	GE	Transports genevois	Cat. 1: 8.50 Cat. 2: 6.00	Cat. 1: 17.00 Cat. 2: 12.00	Cat. 1: 25.50 Cat. 2: 18.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Montant annuel maximum de la rente AVS simple, augmenté de 16 2/3 %	-	7
FRED	JU	Ville de Delémont	7.00	10.50	17.50	12 fois le salaire mensuel de base	-	-	
PREV.ne	NE	Fonction publique NE	20-24 ans : 7.50 25-65 ans : 8.50	11.00	20-24 ans : 18.50 25-65 ans : 19.50	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	7/12 du montant de la rente annuelle AVS maximale	16'240	8
PVK	BE	Ville de Berne	8.25	14.25	22.50	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Rente simple maximale de l'AVS	27'840	
Comunitas	BE	Comunitas	Les taux de cotisat prévoyance choisie		du plan de	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Le montant de la déduction de coordination dépend du plan de prévoyance	-	

			C	Cotisations en %	∕ <sub>a</sub> )		Déduction de coord. 2011		1
			Employé*	Employeur*	Total*	Salaire assuré	Méthode de calcul	Montant	Notes
Previs	BE	Previs	Plan 60: 9.00 P. cotis.: en % du salaire assuré selon plan (annexe aux	Plan 55: 8.25 Plan 60: 9.00 P. cotis. : en % du salaire assuré selon plan (annexe	P. prest. : Plan 55: 16.50 Plan 60: 18.00 P. cotis. : en % du salaire assuré selon plan (annexe aux statuts)	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	P. prest.: 20% du salaire annuel, plus 40% de la rente AVS maximale, mais au maximum 100% de ladite rente P. cotis.: 20% du salaire annuel, plus 40% de la rente AVS maximale, mais au maximum 24'360	-	
Profelia	VD	Profelia	Les taux de cotisat prévoyance choisie		du plan de	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Le montant de la déduction de coordination dépend du plan de prévoyance	-	
Symova	BE	Symova	Les taux de cotisat prévoyance choisie		du plan de	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Le montant de la déduction de coordination dépend du plan de prévoyance	-	

#### \* % du traitement assuré

#### Notes

- a) Les taux indiqués ne comprennent pas des éventuelles cotisations d'assainissement.
- 1: Hausse du taux de cotisation total de 21 à 22% au 1er janvier 2010, puis à 23% au 1er janvier 2011, et enfin à 24% au 1er janvier 2012, avec les parts suivantes : 2/3 employeurs et 1/3 salariés.
- 2 : Cat. 1 : salariés mensualisés, Cat. 2 : autres salariés.
- 3: Hausse du taux de cotisation total de 24 à 25% au 1er septembre 2011, puis à 26% au 1er janvier 2012, et enfin à 27% au 1er janvier 2013, avec les parts suivantes : 2/3 employeurs et 1/3 salariés.
- 4 : Pension de retraite (art. 24 RA ss) entre 60 et 65 ans pour les assurés de la catégorie A et entre 55 et 60 ans pour les assurés de la catégorie B (policiers, pompiers et ambulanciers).
- 5 : Hausse du taux de cotisation total de 19.5 à 21.5% au 1er janvier 2012, puis à 22.5% au 1er janvier 2014.
- 6 : La catégorie B comprend les employés de la Police municipale.
- 7 : Cat. 1 : employés remplissant les conditions suivantes : être âgés de 23 ans révolus; avoir passé avec succès l'examen médical prévu à l'article 9.
  - Cat. 2 : personnes n'ayant pas passé avec succès l'examen médical prévu à l'article 9, mais au maximum pour une durée de 5 ans.
- 8: Les taux de cotisation sont valables pour les années 2010 et 2011 (dispositions transitoires) et ne tiennent pas compte des dispositions particulières en faveur de certaines catégories d'assurés.

#### Eléments financiers

			Tot (en 1'00	al du bilan 0 CHF)	Placei (en 1'00		Performa	nce nette		FV 00 CHF)	RFV réel / objectif	RFV, objectif en % ou en valeur (en 1'000 CHF)	Degré de couv. min. statutaire	Degré de	couverture	Taux technique	Frais d'adm (en 1'00		Frais d'ac ass (actifs & pe	uré	Notes
			2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2011	2011	2011	2010	2011	2011	2010	2011	2010	
CACEB	BE	Enseignants bernois	5'190'238	5'109'972	5'190'238	5'109'972	1.98%	4.38%	-	-	0.00%	des capitaux de 20.50% prévoyance et réserves techniques	100.0%	78.81%	78.80%	3.50%	6'167	6'786	271	302	
CAP	GE	Ville de Genève & SIG	2'629'554	2'638'446	2'614'175	2'617'675	0.92%	3.24%	-	10'993	0.00%	17.50% du total de l'actif	80.0%	77.89%	80.34%	4.00%	1'673	1'604	147	145	
CEH	GE	Etablis. publ. médicaux	2'654'920	2'682'929	2'649'865	2'678'425	-1.60%	2.30%	148'627	327'686	35.00%	17.10% des capitaux de prévoyance statutaires	63.2%	67.00%	71.20%	4.50%	6'878	6'983	316	329	
CIA	GE	Canton de Genève	5'814'847	5'946'138	5'809'660	5'941'760	-0.29%	2.35%	349'155	663'246	26.34%	22.80% du total de l'actif	50.0%	53.20%	56.30%	4.50%	8'162	7'782	185	183	
CIP	VD	Communes vaudoises	2'095'026	2'084'969	2'094'368	2'083'739	-0.80%	2.07%	-	3'306	0.00%	11.44% 2 écarts types du total des placements	70.0%	67.23%	70.11%	3.50%	3'462	3'015	224	206	
СР	GE	Police et prison GE	1'370'776	1'297'927	1'374'482	1'294'274	-0.50%	2.00%	25'893	64'197	18.84%	10.00% des placements nets	100.0%	101.90%	105.20%	4.50%	453	390	184	166	
СРВ	BE	Canton de Berne	8'858'161	8'728'772	8'855'123	8'725'147	0.92%	1.23%	-	-	0.00%	17.00% des capitaux de prévoyance	100.0%	86.11%	88.07%	3.50%	6'697	6'867	146	152	
CPCL	VD	Ville de Lausanne	1'563'461	1'557'049	1'561'880	1'555'363	1.23%	3.55%	-	-	0.00%	15.00% du total de l'actif	60.8%	55.20%	55.70%	4.00%	2'129	2'095	202	201	
CPDS	TI	Canton du Tessin	3'306'091	3'271'852	3'290'976	3'259'560	1.13%	3.42%	-	-	0.00%	14.00% de la fortune totale	80.0%	62.69%	64.55%	4.00%	1'604	1'571	76	76	
CPEV	VD	Etat de Vaud	7'349'933	7'422'745	7'347'737	7'419'716	-0.54%	2.02%	-	-	0.00%	12.60% 2 écarts types du total des placements	68.0%	62.26%	64.88%	4.00%	9'097	8'541	197	189	1
СРЈИ	JU	Canton de Jura	911'182	948'997	907'677	944'871	-3.90%	0.80%	-	-	0.00%	19.00% de la fortune totale	90.0%	59.30%	65.70%	4.00%	1'421	1'383	163	163	
СРМ	VS	Ville de Monthey	39'549	39'294	39'172	38'922	-0.88%	3.10%	-	-	0.00%	20.00% des engagements actuariels	70.0%	60.20%	62.50%	4.50%	224	171	472	368	
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	2'791'174	2'736'768	2'784'220	2'729'287	0.31%	0.97%	-	-	0.00%	185'700	70.0%	76.70%	79.00%	4.50%	2'145	1'764	98	84	
CPVAL	VS	Etat du Valais	2'429'928	2'473'995	2'426'047	2'470'302	-1.72%	2.97%	-	-	0.00%	8.9% engagements (1 an) engaements (risque majeur)	80.0%	65.40%	69.40%	4.50%	3'086	2'600	205	178	
СРУВ	FR	Ville de Bulle	79'975	76'634	79'839	76'549	-0.01%	3.16%	-	-	0.00%	17.80% de la fortune totale	80.0%	89.59%	90.54%	4.00%	203	146	348	273	
CPVF	FR	Ville de Fribourg	92'117	94'856	91'735	94'498	-2.30%	0.83%	-	-	0.00%	14.80% de la fortune nette	70.0%	47.23%	49.33%	4.50%	245	249	277	286	
CPVS	VS	Ville de Sion	165'243	166'301	164'919	165'784	-1.52%	3.78%	-	-	0.00%	17.30% des engagements actuariels	80.0%	68.50%	70.80%	4.50%	357	272	276	216	
FPTPG	GE	Transports genevois	311'143	315'537	309'903	314'450	-0.81%	1.66%	32'031	42'988	63.16%	16.30% de la fortune totale	52.8%	58.90%	61.51%	4.50%	561	576	212	223	
FRED	JU	Ville de Delémont	59'823	60'723	59'598	60'531	-1.16%	1.58%		-	0.00%	15.00% du total des placements	100.0%	90.24%	95.52%	4.00%	131	118	347	316	
PREV.ne	NE	Fonction publique NE	2'774'213	2'888'371	2'769'779	2'881'570	-3.70%	1.78%	-	-	0.00%	19.00% de la fortune totale	85.0%	55.70%	59.80%	4.00%	3'511	3'329	141	136	2

#### Eléments financiers

			<b>Tot</b> (en 1'00	tal du bilan 00 CHF)	Place (en 1'00		Performa	ance nette	(en 1'0	F <b>V</b> 00 CHF)	RFV réel / objectif	RFV, objectif en % ou en valeur (en 1'000 CHF)	Degré de couv. min. statutaire	Degré de	couverture	Taux technique	Frais d'adm (en 1'00		Frais d'ad assi (actifs & pe	ıré	Notes
			2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2011	2011	2011	2010	2011	2011	2010	2011	2010	
PVK	BE	Ville de Berne	1'749'022	1'773'196	1'743'728	1'769'953	1.40%	3.80%	-	-	0.00%	des capitaux de 22.50% prévoyance et des réserves techniques	100.0%	93.00%	95.30%	4.00%	1'674	1'860	212	237	
Comunitas	BE	Comunitas	1'758'750	1'754'541	1'757'577	1'748'040	-0.25%	1.83%	1	ı	0.00%	des capitaux de 18.60% prévoyance et des réserves techniques	100.0%	86.76%	88.27%	3.50%	3'215	3'068	206	199	
Previs	BE	Previs	2'271'126	2'279'359	2'264'685	2'272'611	-1.62%	2.56%	ı	ı	0.00%	des capitaux de 15.00% prévoyance et des provisions techniques	100.0%	87.39%	94.15%	4.00%	3'015	3'071	143	151	
Profelia	VD	Profelia	400'449	322'860	400'449	322'860	0.82%	-2.00%	-	-	0.00%	8.22% 2 écarts types du total des placements	100.0%	88.66%	88.53%	3.50%	919	611	325	296	
Symova	BE	Symova	1'885'000	1'830'000	1'885'000	1'830'000	1.84%	3.98%	n.a.	n.a.	n.a.	n.a. n.a.	100.0%	94.38%	93.42%	3.50%	1'412	1'477	140	148	3, 4
TOTAL / MOY	ENNE		58'551'700	58'502'231	58'472'832	58'405'856			555'707	1'112'416			•				68'442	66'329	221	209	

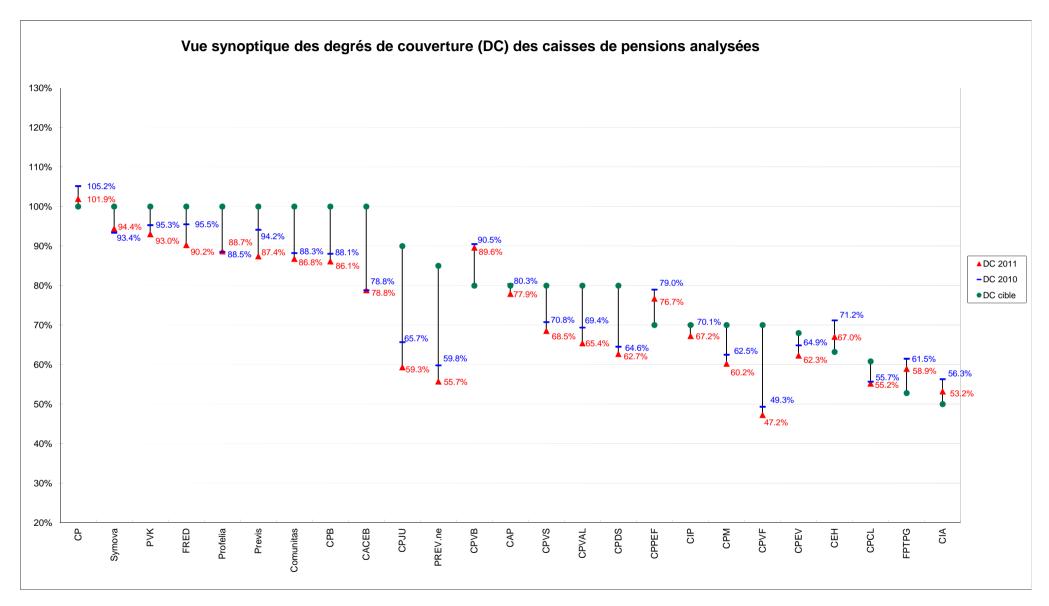
n.a. = non communiqué

<sup>1 =</sup> Suite à l'adaptation de la Loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (LCP), le degré de couverture minimum est ramené à 60% dès le 01.01.2012

<sup>2 =</sup> Le degré de couverture minimum doit suivre l'évolution suivante : 85% en 2030, 100% en 2040 et 115% en 2050

<sup>3 =</sup> Le total du bilan correspond à la fortune de placement de la fondation

<sup>4 =</sup> Pour permettre une comparaison, les frais d'administration 2010 de CHF 738'267.- correspondant à 6 mois d'activité ont été rapportés à une année complète.



#### Remaques

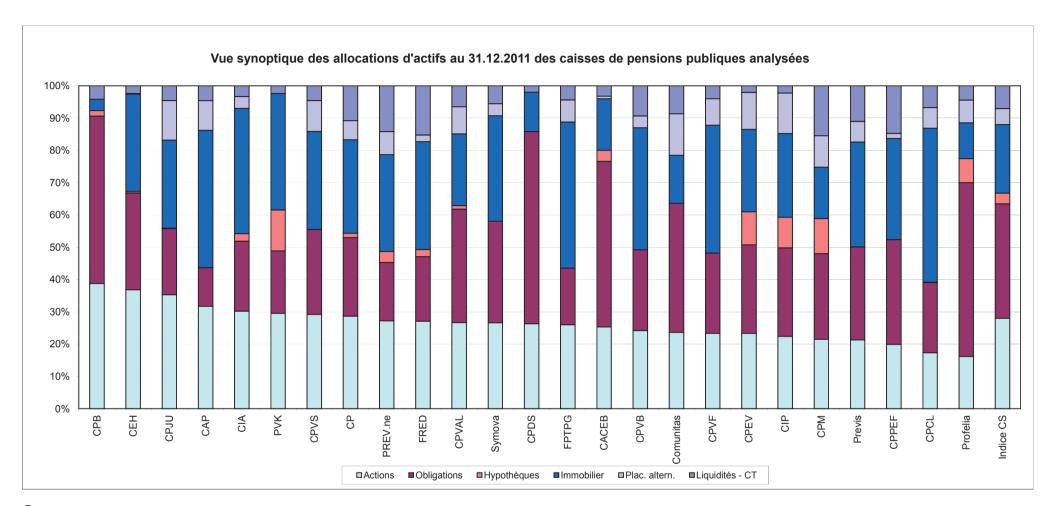
L'amplitude des varations est représentée par le trait vertical, l'écart peut être postif ou négatif par rapport aux deux valeurs comparées. Seuls 5 caisses de pensions publiques analysées sur 21 possèdent un degré de couverture cible de 100% au 31.12.2011. Au 31.12.2011, 6 caisses dépassent leur degré de couverture cible, contre 7 à fin 2010 et 10 à fin 2009.

#### Méthodes de valorisation de l'immobilier à fin 2011

						r	
			Nombre d'immeubles (au 31.12.2011)	Immobilier bilan 2011 (en k CHF)	Notes	Méthode	Détails selon rapport de gestion 2011
CACEB	BE	Enseignants bernois	1	14'000		Discounted Cash-flow	Selon la méthode Discounted Cash-flow (cash flows actualisés).
CAP	GE	Ville de Genève & SIG	92	1'116'733		Discounted Cash-flow	Les immeubles sont portés au bilan à leur valeur économique. La valeur économique du parc immobilier fait chaque année l'objet d'une estimation réalisée par la Caisse. La méthode utilisée est celle des «cash flows actualisés». Cette évaluation interne fait l'objet d'une contre-expertise externe au moins tous les 3 ans.
СЕН	GE	Etablis. publ. médicaux	153	798'397		Valeur de rendement & intrinsèque	Les immeubles sont évalués à leur valeur économique. Cette valeur est fondée sur une approche reconnue constituée par l'agrégation de la valeur de rendement et de la valeur intrinsèque. La valeur de rendement est donnée par l'état locatif théorique capitalisé à des taux variant entre 6.5% et 7.5%, en fonction de la nature et de l'âge de l'immeuble. La valeur intrinsèque est fonction du volume de l'immeuble, du prix moyen de l'opération, du terrain ainsi que de la qualité et de la vétusté de la construction.
CIA	GE	Canton de Genève	181	2'251'610		Valeur de rendement	L'estimation de la valeur actuelle des immeubles a été établie sur la base de la formule adoptée par le Service de surveillance des fondations dans le cadre de l'application des Arrêtés fédéraux urgents (AFU du 6 octobre 1989). La valeur de rendement des immeubles en exploitation est calculée en capitalisant l'état locatif théorique de chaque immeuble en fonction de la catégorie et de son âge.
CIP	VD	Communes vaudoises	94	543'645		Valeur de rendement	Les immeubles sont évalués à la valeur actuelle obtenue par la capitalisation des états locatifs au 31 décembre.
СР	GE	Police et prison GE	59	398'629		Valeur de rendement & intrinsèque	Les immeubles figurent au blian à leurs valeurs actuelles déterminées par combinaison entre la valeur de rendement et la valeur intrinsèque. Le taux de capitalisation et la vétusté pris en considération dans l'évaluation dépendent de l'âge et de l'état de l'immeuble.
СРВ	BE	Canton de Berne	27	311'843		Valeur de rendement	En 2011, le taux de capitalisation s'est élevé en moyenne à 5,41% (année précédente : 5,45% en moyenne).
CPCL	VD	Ville de Lausanne	104	797'704		Discounted Cash-flow	Dès 2009, tous les immeubles sont évalués à la valeur de marché, y compris les immeubles subventionnés (bénéficiant encore d'une aide financière et sous contrôle de l'Office cantonal du logement).
CPDS	TI	Canton du Tessin	28	304'201		Valeur de rendement	Le taux de capitalisation prend en considération le taux des obligations de la Confédération, la vétusté de chaque immeuble. Ce taux net se situe entre 4 et 6%.
CPEV	VD	Etat de Vaud	259	1'877'986		Valeur de rendement	Les immeubles sont évalués à leur valeur actuelle obtenue par la capitalisation des états locatifs au 31 décembre.
СРЈИ	JU	Canton de Jura	55	222'038		Valeur de rendement	Les immeubles figurent au bilan à leur valeur vénale estimée, déterminée selon la méthode fondée sur la capitalisation de la valeur locative brute, en tenant compte des charges immobilières, de l'ancienneté, de la situation géographique et du degré d'occupation de chaque immeuble. Le taux de capitalisaiton est fixé à 6.8%.
СРМ	VS	Ville de Monthey	2	6'310		Valeur de rendement	La valeur vénale des immeubles est déterminée en capitalisant le rendement brut moyen obtenu les trois dernières années à un taux fixé selon l'âge de l'immeuble.
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	137	787'215		Valeur de rendement	Valeur de rendement capitalisée sur la base des états locatifs bruts au moyen des paramètres suivants : • objectif de rendement net de 4.5%; • taux de charge déterminé en prenant la moyenne des charges d'exploitation des 5 dernières années; • taux de vacance déterminé sur la moyenne des 5 dernières années; • majoration forfaitaire pour cerains immeubles subventionnés; • majoration pour affectation spécifique et prise en compte des besoins de rénovation sur une durée de 10 ans (vétusté).
CPVAL	VS	Etat du Valais	15	195'790		Valeur de rendement	Les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement. Les taux de capitalisation doivent être revus au moins tous les 5 ans. L'option d'un taux de capitlaisation unique pour tous les immeubles de 3.5% (taux technique 2012) + une marge de 0.5% a été décidée.
CPVB	FR	Ville de Bulle	8	26'477		Valeur de rendement	Les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement (ndlr taux de capitalisation non communiqué).
CPVF	FR	Ville de Fribourg	8	34'232		Valeur de rendement	Valeur de rendement capitalisée sur la base des états locatifs bruts avec les paramètres suivants : a) Taux de capitalisation : • objectif de rendement net minimum de 4.5%; • taux pour les charges d'exploitation déterminées ou estimées sur la moyenne des cinq dernières années; b) Besoins de rénovation : • prise en compte des besoins de rénovation. Les prévisions de rénovation seront intégralement portées en diminution de la valeur de l'immeuble.
CPVS	VS	Ville de Sion	3	20'253		Valeur de rendement	Les immeubles sont portés au bilan à la valeur de rendement depuis 2010. Les immeubles sont estimés par un expert tous les 3 à 5 ans (la dernière fois en 2010) ou en présence de circonstances particulières.
FPTPG	GE	Transports genevois	16	140'673		Valeur de rendement	Capitalisation de l'état locatif théorique de chaque immeuble par un taux unique.
FRED	JU	Ville de Delémont	11	19'499		Valeur de rendement	Les immeubles sont valorisés par capitalisation de l'état locatif, après déduction d'un coefficient de 2.5% pour tenir compte des appartements inoccupés. Les taux de capitalisation retenus se situent entre 6.5% et 7.5% en fonction de la situation propre à chaque immeuble. Le taux moyen brut est de 6.96%.
PREV.ne		Fonction publique NE	227	813'304		Valeur de rendement	La valeur des immeubles est déterminée sur la base de l'état locatif théorique au 01.12.2010, capitalisé à un taux de capitalisation déterminé au 01.01.2010 par un groupe d'experts issus des trois Caisses de pensions existantes avant la fusion. Le taux de capitalisation varie de 6% à 9% selon l'état de vétusté de l'immeuble, la nécessité de rénovation importante, le vacant structurel, les charges d'entretien régulièrement élevées, etc.
PVK	BE	Ville de Berne	89	418'403		Discounted Cash-flow	selon la méthode Discounted Cash-flow. La valeur vénale est cacluée chaque année, puis contrôlé tous les 5 ans par un expert indépendant.
Comunitas	BE	Comunitas	1	82'643		Discounted Cash-flow	Méthode de valeur de revenu individuel pour les immeubles en nom propre, puis celle de la méthode selon Discounted Cash-flow pour les immeubles en copropriété.
Previs	BE	Previs	n.a.	477'682		Valeur de rendement	Les placements immobiliers directs sont évalués selon une méthode de la valeur de rendement.
Profelia	VD	Profelia	4	44'477		Valeur d'expert	Les immeubles en exploitation sont évalués, durant leur première année de possession par l'institution, à leur prix de revient diminué des amortissements jugés nécessaires. Ils sont ensuite portés au bilan à leur valeur vénale déterminée chaque année par les travaux d'experts indépendants.
Symova	BE	Symova	-	616'772		Fonds de placement immobilier	-

# Répartitions des placements au 31.12.2011

			Liquidités, CT et co régularisa	mpte de	Obligation créances	s et autres s en CHF		tions en étrangères	Actions	suisses	Actions é	trangères	Hypoti	hèques	Immo	biliers	Placements	s alternatifs
	1	T	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.
CACEB	BE	Enseignants bernois	3.20%	2.00%	32.30%	33.00%	19.00%	20.00%	8.30%	8.00%	17.00%	16.00%	3.40%	4.00%	16.00%	15.00%	0.80%	2.00%
CAP	GE	Ville de Genève & SIG	4.60%	2.00%	5.70%	6.00%	6.30%	8.00%	12.00%	14.00%	19.70%	23.00%	0.00%	0.00%	42.50%	35.00%	9.20%	12.00%
CEH	GE	Etablis. publ. médicaux	2.40%	2.00%	11.20%	13.00%	18.80%	15.00%	10.00%	10.00%	26.80%	30.00%	0.50%	0.00%	30.10%	30.00%	0.20%	0.00%
CIA	GE	Canton de Genève	3.30%	2.00%	9.60%	10.00%	12.10%	19.00%	12.70%	13.00%	17.50%	18.00%	2.30%	3.00%	38.80%	30.00%	3.70%	5.00%
CIP	VD	Communes vaudoises	2.21%	1.00%	12.76%	10.00%	14.69%	9.00%	11.05%	12.00%	11.31%	15.00%	9.45%	10.00%	25.96%	26.00%	12.57%	17.00%
СР	GE	Police et prison GE	10.82%	1.00%	18.12%	18.00%	6.20%	9.00%	12.07%	14.00%	16.59%	19.00%	1.33%	3.00%	29.00%	30.00%	5.87%	6.00%
СРВ	BE	Canton de Berne	4.16%	6.00%	46.99%	43.00%	4.84%	6.00%	19.25%	19.00%	19.54%	19.00%	1.70%	3.00%	3.52%	4.00%	0.00%	0.00%
CPCL	VD	Ville de Lausanne	6.73%	2.00%	14.98%	15.30%	6.82%	4.00%	8.94%	9.50%	8.36%	11.50%	0.11%	0.00%	47.66%	49.70%	6.40%	8.00%
CPDS	TI	Canton du Tessin	2.00%	3.00%	41.00%	39.00%	18.50%	18.00%	11.40%	11.00%	14.90%	14.00%	0.00%	0.00%	12.20%	15.00%	0.00%	0.00%
CPEV	VD	Etat de Vaud	2.03%	1.00%	11.97%	6.00%	15.49%	10.00%	11.53%	12.00%	11.77%	18.00%	10.19%	9.00%	25.56%	25.00%	11.46%	19.00%
СРЈИ	JU	Canton de Jura	4.55%	0.00%	4.00%	11.00%	16.45%	14.00%	16.40%	15.00%	18.90%	22.00%	0.15%	0.00%	27.30%	25.00%	12.25%	13.00%
СРМ	VS	Ville de Monthey	15.49%	2.50%	18.23%	17.50%	8.26%	10.00%	12.47%	15.00%	9.04%	10.00%	10.88%	10.00%	15.95%	25.00%	9.68%	10.00%
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	14.73%	3.00%	22.54%	27.00%	9.92%	10.00%	11.11%	10.00%	8.81%	10.00%	0.00%	0.00%	31.31%	37.00%	1.58%	3.00%
CPVAL	VS	Etat du Valais	6.50%	3.00%	25.40%	24.00%	9.70%	10.00%	14.50%	15.00%	12.20%	13.00%	1.10%	2.00%	22.20%	25.00%	8.40%	8.00%
СРУВ	FR	Ville de Bulle	9.30%	2.00%	21.00%	24.00%	4.00%	7.00%	16.50%	12.00%	7.70%	10.00%	0.00%	0.00%	37.80%	35.00%	3.70%	10.00%
CPVF	FR	Ville de Fribourg	4.00%		11.90%		13.00%		11.50%		11.80%		0.00%		39.60%		8.20%	
CPVS	VS	Ville de Sion	4.57%	2.00%	17.08%	20.00%	9.25%	10.00%	14.51%	15.00%	14.67%	15.00%	0.00%	0.00%	30.36%	28.00%	9.56%	10.00%
FPTPG	GE	Transports genevois	4.35%	2.00%	10.21%	10.00%	7.37%	10.00%	11.02%	12.50%	14.96%	17.50%	0.00%	0.00%	45.22%	40.00%	6.87%	8.00%
FRED	JU	Ville de Delémont	15.20%	5.00%	12.80%	15.00%	7.20%	15.00%	19.10%	15.00%	8.00%	15.00%	2.20%	5.00%	33.40%	27.00%	2.10%	3.00%
PREV.ne	NE	Fonction publique NE	14.20%	5.00%	7.80%	13.00%	10.30%	10.00%	10.90%	15.00%	16.30%	20.00%	3.40%	4.00%	30.00%	25.00%	7.10%	8.00%
PVK	BE	Ville de Berne	2.40%	2.00%	13.60%	15.00%	5.70%	7.00%	12.20%	14.00%	17.30%	18.00%	12.70%	14.00%	36.00%	30.00%	0.00%	0.00%
Comunitas	BE	Comunitas	8.70%	2.00%	25.70%	25.00%	14.30%	15.00%	12.50%	13.00%	11.10%	12.00%	0.00%	0.00%	14.90%	15.00%	12.80%	18.00%
Previs	BE	Previs	11.00%	3.00%	24.30%	26.00%	4.50%	6.00%	10.00%	10.00%	11.30%	15.00%	0.00%	0.00%	32.50%	34.00%	6.40%	6.00%
Profelia	VD	Profelia	4.40%	1.00%	33.94%	18.00%	19.91%	14.00%	8.09%	8.00%	8.08%	8.00%	7.44%	10.00%	11.11%	25.00%	7.03%	16.00%
Symova	BE	Symova	5.53%	3.00%	31.43%	32.00%	0.00%	4.00%	8.16%	8.00%	18.43%	18.00%	0.00%	0.00%	32.72%	31.00%	3.73%	4.00%
Moyenne			6.65%	2.40%	19.38%	19.62%	10.50%	10.83%	12.25%	12.50%	14.08%	16.13%	2.67%	3.21%	28.47%	27.57%	5.98%	7.75%
Minimum			2.00%	0.00%	4.00%	6.00%	0.00%	4.00%	8.09%	8.00%	7.70%	8.00%	0.00%	0.00%	3.52%	4.00%	0.00%	0.00%
Maximum			15.49%	6.00%	46.99%	43.00%	19.91%	20.00%	19.25%	19.00%	26.80%	30.00%	12.70%	14.00%	47.66%	49.70%	12.80%	19.00%



#### Remarques:

Les caisses de pensions ci-dessus sont classées par ordre décroissant en fonction de la classe d'actif "Actions".

A titre de comparaison, l'indice Crédit Suisse complète ce tableau. Son allocation est en effet proche de l'allocation moyenne de notre univers de référence.

# Allocations stratégiques 2011 vs 2010

			Liquidités, CT et co régularisa		Obligation créances	s et autres s en CHF		tions en étrangères	Actions	suisses	Actions é	rtrangères	Hypoth	nèques	Immo	biliers	Placements	s alternatifs
		T	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
CACEB	BE	Enseignants bernois	2.00%	2.00%	33.00%	33.00%	20.00%	20.00%	8.00%	8.00%	16.00%	16.00%	4.00%	4.00%	15.00%	15.00%	2.00%	2.00%
CAP	GE	Ville de Genève & SIG	2.00%	3.00%	6.00%	6.00%	8.00%	8.00%	14.00%	14.00%	23.00%	23.00%	0.00%	0.00%	35.00%	32.50%	12.00%	13.50%
СЕН	GE	Etablis. publ. médicaux	2.00%	0.00%	13.00%	15.00%	15.00%	15.00%	10.00%	10.00%	30.00%	30.00%	0.00%	0.00%	30.00%	30.00%	0.00%	0.00%
CIA	GE	Canton de Genève	2.00%	2.00%	10.00%	10.00%	19.00%	19.00%	13.00%	13.00%	18.00%	18.00%	3.00%	3.00%	30.00%	30.00%	5.00%	5.00%
CIP	VD	Communes vaudoises	1.00%	1.00%	10.00%	11.00%	9.00%	9.00%	12.00%	12.00%	15.00%	15.00%	10.00%	9.00%	26.00%	26.00%	17.00%	17.00%
СР	GE	Police et prison GE	1.00%	1.00%	18.00%	18.00%	9.00%	9.00%	14.00%	14.00%	19.00%	19.00%	3.00%	3.00%	30.00%	30.00%	6.00%	6.00%
СРВ	BE	Canton de Berne	6.00%	6.00%	43.00%	43.00%	6.00%	6.00%	19.00%	19.00%	19.00%	19.00%	3.00%	3.00%	4.00%	4.00%	0.00%	0.00%
CPCL	VD	Ville de Lausanne	2.00%	2.00%	15.30%	15.30%	4.00%	4.00%	9.50%	9.50%	11.50%	11.50%	0.00%	0.00%	49.70%	49.70%	8.00%	8.00%
CPDS	TI	Canton du Tessin	3.00%	3.00%	39.00%	39.00%	18.00%	18.00%	11.00%	11.00%	14.00%	14.00%	0.00%	0.00%	15.00%	15.00%	0.00%	0.00%
CPEV	VD	Etat de Vaud	1.00%	1.00%	6.00%	6.00%	10.00%	10.00%	12.00%	12.00%	18.00%	18.00%	9.00%	9.00%	25.00%	25.00%	19.00%	19.00%
СРЈИ	JU	Canton de Jura	0.00%	0.00%	11.00%	11.00%	14.00%	14.00%	15.00%	15.00%	22.00%	22.00%	0.00%	0.00%	25.00%	25.00%	13.00%	13.00%
СРМ	VS	Ville de Monthey	2.50%	2.50%	17.50%	17.50%	10.00%	10.00%	15.00%	15.00%	10.00%	10.00%	10.00%	10.00%	25.00%	25.00%	10.00%	10.00%
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	3.00%	3.00%	27.00%	27.00%	10.00%	10.00%	10.00%	10.00%	10.00%	10.00%	0.00%	0.00%	37.00%	37.00%	3.00%	3.00%
CPVAL	VS	Etat du Valais	3.00%	3.00%	24.00%	24.00%	10.00%	10.00%	15.00%	15.00%	13.00%	13.00%	2.00%	2.00%	25.00%	25.00%	8.00%	8.00%
СРУВ	FR	Ville de Bulle	2.00%	2.00%	24.00%	24.00%	7.00%	7.00%	12.00%	12.00%	10.00%	10.00%	0.00%	0.00%	35.00%	35.00%	10.00%	10.00%
CPVF	FR	Ville de Fribourg																
CPVS	VS	Ville de Sion	2.00%	2.00%	20.00%	20.00%	10.00%	10.00%	15.00%	15.00%	15.00%	15.00%	0.00%	0.00%	28.00%	28.00%	10.00%	10.00%
FPTPG	GE	Transports genevois	2.00%	2.00%	10.00%	10.00%	10.00%	10.00%	12.50%	12.50%	17.50%	17.50%	0.00%	0.00%	40.00%	40.00%	8.00%	8.00%
FRED	JU	Ville de Delémont	5.00%	5.00%	15.00%	15.00%	15.00%	15.00%	15.00%	15.00%	15.00%	15.00%	5.00%	5.00%	27.00%	27.00%	3.00%	3.00%
PREV.ne	NE	Fonction publique NE	5.00%	5.00%	13.00%	13.00%	10.00%	10.00%	15.00%	15.00%	20.00%	20.00%	4.00%	4.00%	25.00%	25.00%	8.00%	8.00%
PVK	BE	Ville de Berne	2.00%	2.00%	15.00%	15.00%	7.00%	7.00%	14.00%	14.00%	18.00%	18.00%	14.00%	14.00%	30.00%	30.00%	0.00%	0.00%
Comunitas	BE	Comunitas	2.00%	2.00%	25.00%	25.00%	15.00%	15.00%	13.00%	13.00%	12.00%	12.00%	0.00%	0.00%	15.00%	15.00%	18.00%	18.00%
Previs	BE	Previs	3.00%	3.00%	26.00%	26.00%	6.00%	6.00%	10.00%	10.00%	15.00%	15.00%	0.00%	0.00%	34.00%	34.00%	6.00%	6.00%
Profelia	VD	Profelia	1.00%	2.00%	18.00%	18.00%	14.00%	14.00%	8.00%	8.00%	8.00%	8.00%	10.00%	10.00%	25.00%	25.00%	16.00%	15.00%
Symova	BE	Symova	3.00%	3.00%	32.00%	32.00%	4.00%	7.00%	8.00%	8.00%	18.00%	18.00%	0.00%	0.00%	31.00%	28.00%	4.00%	4.00%
Moyenne			2.40%	2.40%	19.62%	19.74%	10.83%	10.96%	12.50%	12.50%	16.13%	16.13%	3.21%	3.17%	27.57%	27.34%	7.75%	7.77%
Minimum			0.00%	0.00%	6.00%	6.00%	4.00%	4.00%	8.00%	8.00%	8.00%	8.00%	0.00%	0.00%	4.00%	4.00%	0.00%	0.00%
Maximum			6.00%	6.00%	43.00%	43.00%	20.00%	20.00%	19.00%	19.00%	30.00%	30.00%	14.00%	14.00%	49.70%	49.70%	19.00%	19.00%